

Le perfectionnement en français dans une université française en milieu minoritaire

Annette BOUDREAU

Université de Moncton, Canada

L'Acadie

Avant d'entrer dans le vif du sujet, il convient de présenter brièvement l'Acadie, puisque la présente communication porte sur le perfectionnement en français dans une université française en Acadie, région caractérisée, entre autres, par ses problèmes linguistiques, problèmes qu'elle partage avec d'autres régions dont le français est la langue minoritaire. Mais comment parler d'un pays qui n'existe pas juridiquement, qui n'a pas de territoire officiel, mais qui existe bel et bien dans l'esprit des Acadiens eux-mêmes et dans celui des gens qui les entourent. Même dans le *petit Robert II*, édition 1977, on désigne l'Acadie comme «un **Pays du Canada** qui correspond aujourd'hui aux provinces maritimes de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick». En fait, l'Acadie constitue la plus ancienne colonie de langue française en Amérique du Nord et ses 300 000 habitants (*grosso modo*) sont concentrés principalement dans les provinces maritimes du Canada avec une majorité d'entre eux vivant au Nouveau-Brunswick (84,6 %) les autres se répartissant entre l'Île-du-Prince-Édouard (2,1 %) et la Nouvelle-Écosse (13,3 %)¹. Le Nouveau-Brunswick constitue la seule province officiellement bilingue du Canada et les francophones y habitent principalement le Nord, le Nord-Ouest, le Nord-Est et le Sud-Est ; cette relative concentration d'Acadiens dans des régions assez bien délimitées les protège un peu de l'assimilation². C'est la ville de Moncton dans le Sud-Est du Nouveau-Brunswick qui sert de

1 Voir article de Roy M. : « Démographie et démolinguistique en Acadie, 1871-1991 » in *L'Acadie des maritimes*, Chaire d'études acadiennes, Université de Moncton 1993, p. 157. Nous excluons de nos propos les francophones de Terre-Neuve évalués à 2005 personnes selon le recensement de 1986. Nous ne tenons pas compte non plus de l'Acadie de la diaspora qui comprend les Acadiens de la Louisiane, les Acadiens vivant au Québec, en Nouvelle-Angleterre, ou en France.

2 L'assimilation fait cependant des ravages principalement dans les provinces de la Nouvelle-Écosse (40,9 %), et à l'Île-du-Prince-Édouard (49 %) (recensement de 1991, voir Roy M. p. 182). Dans la même période, les Acadiens du Nouveau-Brunswick se sont assimilés dans une proportion de 8,7 %.

« milieu urbain » de référence pour les Acadiens étant donné qu'on y retrouve près de 35 % de francophones et que s'y sont installés plusieurs organismes francophones importants comme Radio-Canada et, plus récemment, en 1963, l'Université de Moncton, la plus grande université entièrement de langue française à l'extérieur du Québec qui dessert une population de 8 000 étudiants et qui constitue le quatrième employeur du grand Moncton (ville d'à peu près 82 000 habitants selon le recensement de 1991).

Cependant, pour un étranger qui arrive à Moncton, la présence française n'est guère évidente ; les rues portent des noms anglais, l'affichage est le plus souvent anglais, bilingue dans le meilleur des cas, et la ville affiche un visage résolument anglais. Ses habitants francophones, mais fonctionnellement bilingues, oscillent d'une langue à l'autre selon les situations et les interférences entre les deux langues ainsi que les mélanges de codes sont fréquents et nombreux¹. Les locuteurs vivent une situation diglossique et des recherches antérieures ont permis de démontrer la nature diglossique de leurs représentations linguistiques qui sont marquées par l'ambivalence et l'ambiguïté. La langue anglaise est à la fois valorisée dans son aspect pratique, pour les « affaires », et suspecte parce que parlée par le peuple dominant qui ne reconnaît pas dans les faits les droits des minorités ; la « langue française », elle, est auréolée de qualités morales et mythiques tandis que la langue parlée des Acadiens est souvent qualifiée de sous-langue².

L'Université de Moncton : cours de perfectionnement en français

C'est donc dans cet environnement linguistique que se situe l'Université de Moncton qui compte parmi ses étudiants des locuteurs dont la pratique linguistique du français est très diversifiée. Celle-ci varie selon l'origine sociale ou régionale, selon la nature et l'intensité des contacts avec l'anglais ; certains étudiants proviennent d'un milieu plus ou moins anglicisé (comme la Nouvelle-Écosse, l'Île-du-Prince-Édouard ou encore le sud du N.-B.), alors que d'autres proviennent d'un milieu très majoritairement français comme le Nord-Est ou le Nord-Ouest du Nouveau-Brunswick.

L'Université de Moncton s'était donné comme mission, au moment de sa création, d'offrir une formation universitaire en français à un maximum d'Acadiens et d'Acadiennes en démocratisant l'accès à l'enseignement ; elle voulait ainsi permettre à une population, historiquement moins scolarisée que la moyenne canadienne, d'accéder à la connaissance et d'en retirer les avantages qui en découlent. Il convient de rappeler que, jusqu'en 1970, « 80 % des Acadiens [avaient] un statut social inférieur ou moyen, et [disposaient] d'un revenu et d'un niveau d'instruction parmi les plus bas »³.

1. Voir la thèse de Perrot M.-È. « Aspects fondamentaux du métissage français/anglais dans le chiac de Moncton (Nouveau-Brunswick) » Université de la Sorbonne Nouvelle, Paris III, 1995. Madame Perrot a analysé les traits morpho-syntaxiques saillants d'entretiens très anglicisés tirés d'un corpus « chiac », nom communément donné au vernaculaire de la région de Moncton.

2. Pour plus de détails, voir Boudreau A. : « Les rapports que de jeunes Acadiens et Acadiennes entretiennent avec leur langue et avec la langue ». *Égalité*, automne 1991 ; et du même auteur, le rapport complexe aux langues en milieu minoritaire. À paraître.

3. Doucet, P. « La politique et les Acadiens » in *L'Acadie des Maritimes*, Chaire d'études acadiennes, Moncton, N.-B., 1993, p. 325.

Cette situation s'explique par le fait qu'après la déportation¹, aux prises avec des problèmes de survivance physique, les Acadiens n'avaient ni le temps, ni les moyens de s'occuper de l'éducation des leurs. Quelques Acadiens ont eu accès à l'école primaire à la fin du dix-neuvième siècle, mais les manuels scolaires étaient anglais, sauf les manuels de lecture française, ce qui favorisa l'abandon scolaire ; en effet, en 1920, à peine 7 % des élèves des comtés francophones atteignaient la 6^e année et seulement 3 % la 9^e année². À partir de 1960, grâce au programme politique de « Chances égales pour tous », implanté par le Premier ministre acadien, Louis Robichaud, les choses ont changé et rapidement. Sans faire l'historique de cette dernière période, nous pouvons affirmer que des progrès considérables ont eu lieu dans tous les domaines. Dans la sphère de l'éducation supérieure, en 30 ans, de 1963, date de la fondation de l'Université de Moncton, à 1993, quelque 25 000 étudiants francophones ont reçu un diplôme de cette même université, alors que de 1864 à 1963, en un siècle, seuls quelque 3 000 diplômes d'études post-secondaires avaient été conférés par des maisons d'enseignement acadiennes.

Mais cette démocratisation n'est pas sans entraîner des difficultés ; un nombre important d'étudiants et d'étudiantes arrivent à l'Université avec des difficultés en français tant à l'oral qu'à l'écrit, situation qui force l'administration de l'Université à offrir des cours de perfectionnement linguistique à une majorité d'étudiants ; si cette situation n'est pas réservée à l'Université de Moncton (on sait que l'Université Laval, l'Université de Montréal, l'Université de Sherbrooke, entre autres, offrent des cours de perfectionnement en français), elle est exacerbée en Acadie du fait que l'institution se trouve en milieu minoritaire et que les problèmes reliés à la langue sont quintuplés. Or, la question suivante se pose : pouvons-nous enseigner le français dans un milieu minoritaire de la même façon que dans un milieu majoritaire ? Dans l'implantation des méthodes d'enseignement du français, n'y aurait-il pas lieu de considérer la situation sociolinguistique qui caractérise le milieu, pour voir si les moyens utilisés pour l'enseignement du français tiennent compte des réalités linguistiques dans lesquelles ils s'inscrivent. Un refus de prendre en ligne de compte la situation sociolinguistique particulière d'une communauté ne risque-t-il pas de creuser l'écart qui existe déjà entre une élite qui détient le capital linguistique pour utiliser les termes de Bourdieu, et la communauté universitaire étudiante dans son ensemble qui se sent déjà habitée par un sentiment d'infériorité par rapport à la langue qu'elle parle et qu'elle écrit³. S'il est vrai que l'écart entre la norme que parlent les gens qui contribuent à la définir et les autres membres de la communauté sera toujours présent et que cet écart peut même être considéré souhaitable en ce sens que les professeurs servent de modèles aux étudiants, il n'en demeure pas moins qu'il faut trouver un moyen d'élargir le répertoire linguistique des étudiants pour qu'ils puissent atteindre une compétence en français leur permettant de communiquer de façon adéquate avec l'ensemble de la Francophonie.

1. Dans une des péripéties de la guerre coloniale entre la France et l'Angleterre, les Acadiens furent déportés entre 1755 et 1763 vers les colonies américaines et même vers l'Europe. Nombre d'entre eux réussirent à s'échapper et à s'installer principalement au Nouveau-Brunswick, ce qui explique qu'on y retrouve une majorité d'entre eux.

2. Lafrenière, A. : *La commission de planification académique de l'Université de Moncton*, vol 1, 1971, p. 16. Il faut dire que les jeunes Néo-Brunswickois, anglophones et francophones confondus, étaient sous-scolarisés, mais les francophones l'étaient trois fois plus que leurs homologues provinciaux.

3. Nous vous renvoyons ici au texte de Boudreau A. et de Dubois L. intitulé « J' parle pas comme les Français de France, ben c'est du français pareil, j'ai ma own p'tite langue » in *L'insécurité linguistique dans les communautés francophones périphériques*, Cahiers de linguistique de Louvain, vol 1, 1993, pp. 147-168. Dans ce texte, nous avons tenté de démontrer le sentiment d'insécurité linguistique dont souffrent de nombreux Acadiennes et Acadiens.

C'est pourquoi il nous a semblé intéressant d'étudier les attitudes qui sont véhiculées à l'égard du français normatif et à l'égard de la langue parlée dans une communauté avant de proposer un modèle d'enseignement de cours de perfectionnement en français, attitudes partagées avec de nombreuses communautés qui vivent en périphérie et qui sont caractéristiques des peuples de l'exiguïté, pour paraphraser le très beau titre de François Paré¹. Ces attitudes ne sont pas sans influencer l'apprentissage linguistique des étudiants.

Attitudes langagières des étudiants

De 1989 à 1993, nous avons réalisé des enquêtes auprès de jeunes finissants et finissantes² de toutes les écoles secondaires du Nouveau-Brunswick, dans le but d'obtenir un portrait fidèle de leurs représentations culturelles et linguistiques. Une majorité des étudiants qui fréquentent l'Université de Moncton provient de ces écoles. Les résultats de cette recherche peuvent donc fournir un éclairage significatif sur les attitudes que les universitaires entretiennent à l'égard des langues (la leur, celles du milieu). Les jeunes témoins estimaient dans l'ensemble :

1. que le français est une belle langue, une langue romantique qui rappelle la France ;

2. qu'ils devaient lutter pour conserver le français étant donné que « les ancêtres se sont battus avant [nous] pour le maintenir » ;

3. que le français est une langue difficile à apprendre, plus difficile que l'anglais - la perception de difficulté augmente dans les régions fortement diglossiques³ ;

4. (découle du point 3) que les modèles linguistiques sont ailleurs⁴ - la conscience de l'existence d'une norme à imiter est très élevée mais elle leur paraît souvent inaccessible ;

5. qu'ils parlent « mal » ; une proportion importante des jeunes dénigrent leur parler - plus le milieu est minoritaire, plus les jeunes sont sévères à l'égard de la langue qu'ils parlent ;

6. que l'anglais est une langue facile, utile et nécessaire.

Une pédagogie adaptée à la situation

La première constatation qui s'impose, c'est que les Acadiens tiennent à la langue française et y sont attachés ; au-delà des commentaires exprimés, nous en trouvons une preuve tangible dans le fait qu'ils s'inscrivent en majorité à une université fran-

1 Paré, F. . *Les littératures de l'exiguïté*, Hearst (Ontario), Éditions Le Nordir, 1992.

2. On parle ici d'étudiants de 17 à 18 ans qui arrivent au terme d'un premier diplôme, c'est-à-dire qui en sont à leur douzième année d'études dans le système scolaire. Les enquêtes ont été réalisées entre 1989 et 1993 par Lise Dubois et moi-même. Plus de 800 jeunes ont répondu à un questionnaire écrit et 10 % de ce nombre ont été interviewés oralement.

3 On souscrit à la définition de la diglossie telle qu'énoncée par les sociolinguistes catalans et occitans qui sous-entend une répartition fonctionnelle mais inégale de deux langues caractérisées par la nature conflictuelle du rapport qui sous-tend les deux usages.

4. Nos recherches démontrent que les modèles linguistiques sont ailleurs sauf dans la péninsule acadienne, région majoritairement francophone qui jouit d'une réputation séculaire en ce qui à trait à la qualité de sa langue (nous ignorons les origines de ces représentations) et ses habitants en ont intériorisé les appréciations positives.

çaise alors qu'ils sont bilingues et qu'ils pourraient donc s'inscrire à l'une des cinq universités anglaises dans les provinces maritimes, dont deux au Nouveau-Brunswick, et non les moindres, une de celles-ci ayant été classée première au Canada pour son excellence académique dans la catégorie petites universités¹. Ils choisissent de s'instruire en français même s'ils considèrent la langue française très difficile à apprendre ; c'est donc dire qu'ils sont prêts à fournir les efforts nécessaires pour se ré-approprier la langue française dans ses multiples registres. Et c'est ici que la pédagogie de la langue doit tenir compte du quotidien langagier des étudiants, d'abord dans l'approche choisie.

On l'a vu, les étudiants considèrent dans une large proportion qu'ils parlent « mal » ; certains ont même intériorisé un sentiment d'*auto-odi* typique des individus vivant en milieu diglossique². On peut donc se demander s'il est raisonnable de corriger comme fautives dans les rédactions des étudiants des expressions très courantes du milieu telles : « aimer *de* + infinitif », « il est *après* faire quelque chose », « une personne *mature* », « une personne *responsable* » ou encore « deux ans *passés*, un mois *passé* ». Est-il nécessaire de pénaliser les étudiants pour ces tournures archaïques ou pour ces emprunts récents à l'anglais alors qu'il y a des aspects du texte beaucoup plus fondamentaux à corriger ? Entre une attitude complètement laxiste et une attitude très normative, il y a sans doute un juste milieu d'intervention qui permettrait de donner confiance à l'étudiant en ses intuitions de locuteur natif. Dans un milieu minoritaire, une correction excessive finit par amener l'étudiant à douter de tout ; il part avec l'impression qu'il a tort et trébuche sur des expressions courantes, tout à fait correctes, mais, parce qu'elles sont couramment utilisées dans le milieu, il doute de leur bien-fondé. Ainsi en est-il de mots d'acception récente tels que « trafic », « ils ont réalisé que », ou des expressions de la langue régionale comme « c'est trichant » (au lieu de c'est trompeur), « suffit que » (au lieu de puisque), « espérer » (pour attendre). Seule une attitude de saine tolérance incitera l'étudiant du milieu minoritaire à améliorer son écriture ; avec une connaissance des différents registres de langues, il sera à même de faire des choix plus éclairés quant à l'utilisation de telle ou telle expression. Il pourra ainsi élargir son répertoire linguistique en partant de ses propres expressions, sans les bannir *a priori*. En tant qu'universitaire, il cherchera sans doute à s'approprier un français qui lui permettra de communiquer avec la Francophonie, mais il ne sentira pas son legs linguistique comme un fardeau à porter.

Il paraît donc impérieux de redonner à une langue régionale la place qui lui revient en expliquant, au moyen de cours d'histoire de la langue française, la variation temporelle et géo-linguistique, ce qui redonne une légitimité, ou à tout le moins une reconnaissance, aux régionalismes du milieu. Ensuite l'explication du fonctionnement des idéologies diglossiques est essentielle pour en assurer une compréhension et en arriver à démasquer les effets négatifs. Seule une motivation basée sur une compréhension des mécanismes des jeux de pouvoir qu'exercent les langues en contact, aussi bien les langues différentes que les variétés d'une même langue, peut stimuler l'étudiant à se perfectionner en français. Il en arrivera ainsi à comprendre pourquoi il trouve le français si difficile et l'anglais si facile. En s'adaptant à la réalité linguistique d'une majorité d'étudiants qui fréquentent une université française en milieu minoritaire, les

1. Cette information est tirée de la revue « Maclean's », édition du 14 novembre 1994

2 Voir Maurais, J. « L'aménagement linguistique au Québec et dans les pays de l'ancien empire soviétique » in *Langues et sociétés en contact*, p. 88

professeurs pourront peut-être contribuer à enrayer le sentiment d'insécurité linguistique caractéristique qui y prévaut. Les étudiants qui dénigrent leur français et qui, en même temps, voudraient l'améliorer mais qui pensent que la norme exigée est soit inaccessible, soit pour « les autres », seront encouragés à se perfectionner si au départ leur bagage linguistique n'est pas mis entre parenthèses. S'ils voient les cours de perfectionnement linguistique comme un élargissement de leur connaissance et non comme un rejet de leur langue quotidienne, ils seront plus disposés à vouloir travailler à son amélioration ; s'ils comprennent les rapports de pouvoir qui existent entre les langues et entre les différentes variétés de langue, ils auront moins à rougir de leur vernaculaire, tout en étant conscients que la connaissance d'une norme « standard » passe-partout est essentielle à leur réussite académique et sociale.

Conclusion

Une connaissance approfondie des jugements qu'une communauté linguistique porte sur sa langue et sur la langue qu'elle perçoit comme idéale, que ce soit la sienne ou celle d'un autre, constitue un préalable à la détermination des stratégies à adopter pour l'établissement d'une pédagogie qui tienne compte des facteurs inhérents à une population cible. L'attitude que l'apprenant entretient à l'égard de sa langue sociomaternelle (qui ici ne peut être dissociée de l'attitude qu'il entretient à l'égard de la langue française idéale et de la langue anglaise) joue un rôle déterminant dans le maintien et le développement de celle-ci (voir les recherches de Hamers, Blanc, 1983, Landry, Allard, 1994). Les informations qui découlent de ce type d'étude sont essentielles non seulement pour comprendre les attitudes qui conditionnent le comportement linguistique d'une population, mais aussi dans le cas qui nous concerne, pour tenter de freiner les tendances à l'anglicisation et à l'assimilation quoique les étudiants qui fréquentent l'Université ne soient pas les plus à risque dans ce domaine.

Références

- BOUDREAU, A. (1991). « Les rapports que de jeunes Acadiens et Acadiennes entretiennent avec leur langue et avec la langue », *Égalité*, automne 1991, n° 30, Moncton , pp. 17-37.
- BOUDREAU, A. et DUBOIS, L.(1993). « J' parle pas comme les Français de France. ben c'est du français pareil, j'ai ma own p'tite langue » dans *L'insécurité linguistique dans les communautés périphériques*, Cahiers de linguistique de Louvain, vol 1, pp. 147-168.
- HAMERS et BLANC (1987). *Bilingualité et bilinguisme*, Editions Pierre Mardaga, Bruxelles. *L'Acadie des maritimes*, (1993). Chaire d'études acadiennes, Université de Moncton
- LANDRY, R. et ALLARD, R. (1994). *Profil sociolinguistique des francophones du Nouveau-Brunswick*, CRDE, Université de Moncton, Moncton.
- MAURAS, J. (1994). « L'aménagement linguistique au Québec et dans les pays de l'ancien empire soviétique » dans *Langues et sociétés en contact*. Canadiana Romanica, vol. 8, Niemeyer, pp.81-93.
- PERROT, M.-È.(1995). *Aspects fondamentaux du métissage français/anglais dans le chiac de Moncton (Nouveau-Brunswick)*. Thèse de doctorat, Université de la Sorbonne Nouvelle. Paris III

La politique linguistique au Maroc : enjeux et ambivalences

Ahmed BOUKOUS

Université Mohammed V, Rabat

Le problème

La politique linguistique (désormais PL) est généralement définie comme l'ensemble des choix *conscients* qui régissent les rapports langue(s)/structure sociale ; menée surtout par l'État, elle a pour effet de créer les conditions de la promotion et de l'expansion de certaines langues et corrélativement les conditions d'exclusion et de régression d'autres langues (v. Calvet, 1993). L'objet de ce papier est la discussion de cette définition générale sur la base de l'examen de la PL prévalant au Maroc.

La proposition soutenue ici est que dans les formations sociales où n'existe pas une culture du consensus, les choix de la PL sont faits sur la base d'une *conscience* de classe ou ethnique et visent à structurer la vie sociale en agissant sur les langues en présence selon les intérêts des groupes dominants. En somme, dans les deux définitions les deux termes problématiques sont, respectivement, *conscients* et *conscience*.

L'étalement de cette proposition se déroulera en quatre sections dévolues successivement à : (i) l'exposition des données du marché linguistique, (ii) la mise en lumière des fondements et des orientations de la PL, (iii) la description des modalités pratiques d'exécution de la PL, et (iv) l'explicitation des enjeux sous-jacents à cette politique. La conclusion sera employée à dégager deux implications de la présente étude, l'une empirique et l'autre théorique. Sur le plan méthodologique, l'examen mené en (i)-(iii) se fonde sur une approche documentaire, l'analyse suggérée en (iv) est basée sur des études empiriques dans l'évaluation qualitative de la PL menée au Maroc.

Le marché linguistique

Avant d'examiner à proprement parler la PL marocaine, il est nécessaire de décrire l'état du marché linguistique (v. Bourdieu, 1982) afin de voir quelles sont les langues

en présence, quel est leur statut et quelles sont leurs fonctions sociolinguistiques (pour une analyse plus approfondie, v. Boukous, 1995).

Les langues en présence

Il existe au Maroc deux langues nationales, l'arabe et le berbère. L'arabe se subdivise en deux variétés, l'arabe standard (AS) et l'arabe dialectal (AD), lequel comprend à son tour au moins quatre parlers, l'arabe citadin, l'arabe bédouin des plaines, l'arabe bédouin des régions sahariennes (*hassaniya*) et l'arabe montagnard. Quant au berbère (B), il se compose *grosso modo* de trois géolectes : le tarifite parlé dans le nord-est, le tamazight employé dans le Maroc central et dans le sud-est, et le tachelhite usité dans le sud-ouest et dans la partie méridionale du Grand-Atlas. A l'arabe et au berbère s'ajoutent deux langues étrangères, le français (F) et l'espagnol (E).

Propriétés sociolinguistiques des langues

Les langues en présence se distinguent des points de vue de l'histoire, de leurs structures, de leur degré d'usage et de leurs fonctions sociolinguistiques :

(i) Le berbère constitue la langue autochtone, l'arabe est introduit progressivement entre le VIII^e siècle et le XV^e siècle, le français et l'espagnol sont implantés en terre marocaine depuis la période du Protectorat (1912-1956).

(ii) Ces langues appartiennent à des familles linguistiques distinctes : l'arabe est une langue sémitique, le berbère une langue hamitique, le français et l'espagnol des langues romanes.

(iii) Le degré d'usage des langues n'est pas le même : l'arabe dialectal est parlé par 70 à 80 % de la population, le berbère par 45 à 55 %, l'arabe standard par 10 à 20 %, le français par 10 à 15 % et l'espagnol par moins de 5 % de la population. Précisons que ces chiffres sont indicatifs (cf. Laghouat, 1995).

(iv) Ces langues ont également des fonctions distinctes : l'arabe dialectal et le berbère sont des langues maternelles vernaculaires, l'arabe standard constitue la langue officielle ; le français et l'espagnol sont des langues étrangères, le français représente la langue de travail dans l'enseignement technique et scientifique, l'espagnol n'est plus qu'une matière scolaire dans l'enseignement public. En outre, dans les pratiques langagières des locuteurs, ces langues sont en rapport de *diglossies emboîtées* (Chaudenson, 1984) ou *enchâssées* (Calvet, 1987), i.e. B-AD, B-AS, B-F, B-E ; AD-AS, AD-F, AD-E ; AS-F, AS-E, ou de polyglossie B-AD-AS-F/E ; AD-AS-F/E. La diglossie la plus évidente est la diglossie arabe dans laquelle l'arabe standard constitue la *variété haute*, elle bénéficie du prestige que lui confère son statut de code liturgique et de langue officielle des institutions étatiques. L'arabe dialectal est une langue vernaculaire car non standardisé, mais il assure *de facto* une fonction véhiculaire dans la mesure où il représente l'idiome le plus largement employé par les Marocains dans les situations de communication orale marquées par l'informalité ou la semi-formalité. Le berbère est un vernaculaire régional, employé surtout dans les régions rurales et accessoirement dans les villes, il représente la variété surdominée sur le marché linguistique. Le français

constitue la première langue étrangère ; il occupe toujours des positions importantes, notamment dans l'enseignement supérieur technique et scientifique où il fonctionne comme langue de travail exclusive. Quant à l'espagnol, il a considérablement perdu de son importance depuis l'indépendance, suite à l'unification des structures éducatives du pays, c'est-à-dire son remplacement par le français en tant que première langue étrangère y compris dans les régions anciennement sous domination espagnole.

Le statut conféré à ces différentes langues, les usages sociaux qui en sont faits ainsi que leurs fonctions sociolinguistiques concourent à leur assigner des valeurs sociales et symboliques inégales. Si telle est la réalité sociolinguistique, dans quelle mesure est-elle conçue et gérée par la PL marocaine ?

Fondements de la politique linguistique

La PL marocaine est le résultat du compromis entre les séquelles de l'ère coloniale et les poncifs de l'idéologie nationaliste ; elle est ainsi marquée par les ambivalences et les incohérences d'une période historique dominée par le conflit entre le discours idéologique des élites arabistes en faveur de l'arabe standard, les résistances locales en faveur du berbère et la dépendance économique, culturelle et stratégique à l'égard de la France qui conforte le français.

Orientations de la politique linguistique

Depuis la première constitution (1962), l'Etat marocain a opté pour l'arabe en tant que langue officielle du pays ; conformément à cette promulgation l'arabe standard acquiert un statut *de jure* ayant la vertu de l'imposer d'emblée dans les institutions comme l'unique langue légitime par le moyen des appareils idéologiques d'État. Aussi l'*arabisation* des institutions constitue-t-elle l'axe majeur sur lequel s'articule la PL officielle, elle a pour objectif déclaré de faire de l'arabe standard l'unique langue de travail dans les différentes institutions, notamment dans le système éducatif, l'administration et les médias. L'une des ambivalences de cette PL réside dans la notion même d'*arabisation* : s'agit-il d'arabiser les Berbères en éliminant leur langue ou de procéder à la substitution de l'arabe standard au français dans l'enseignement, l'administration et les médias ? Sur la base d'une analyse objective de l'état des rapports entre les langues sur le marché linguistique, l'observateur vigilant constatera que les deux objectifs sont menés concomitamment sans aboutir à éradiquer ni le berbère ni le français. En effet trois constats peuvent être faits :

(i) L'arabisation n'est appliquée que partiellement dans l'administration, l'enseignement et les médias.

(ii) Le français s'emploie *de facto* comme langue de travail aussi bien dans l'enseignement supérieur que dans les secteurs techniques de l'administration publique ainsi que dans les différents rouages du secteur privé, notamment dans les services.

(iii) La PL officielle a jusqu'ici occulté l'autre langue nationale, le berbère. Il revient au mouvement culturel berbère de mener une action linguistique *in vivo* en faveur du berbère, notamment dans le cadre de la recherche linguistique, de la pro-

duction littéraire et artistique et dans les activités des associations culturelles ; l'objectif visé est de standardiser le berbère par la normalisation phonétique, la création terminologique et le passage de l'oralité à la scripturalité. Cependant, les moyens humains et matériels, et l'appui institutionnel faisant défaut, les résultats sont en deçà des besoins et des attentes. L'allocution du Souverain en faveur de l'enseignement du berbère (20.8.1994), la création d'un journal télévisé qui a suivi et le projet de création d'un institut d'études berbères constituent une amorce d'intégration de cette langue dans la PL officielle.

A défaut d'une PL consciente qui sature les niveaux constitutionnel, institutionnel et opérationnel (cf. Roduit, 1991), l'analyste se trouve ainsi en présence de choix ponctuels dictés par des considérations idéologiques et des conflits conjoncturels entre les partisans de l'arabisation représentés par la tendance arabiste, les revendications des Berbères qui aspirent à l'institutionnalisation de leur langue (v. Charte d'Agadir, 1991) et les promoteurs de la francophonie se reconnaissant dans la *doctrine Benhima* (du nom du ministre de l'Éducation nationale des années 1965-67). L'arabisation constitue cependant une constante de cette politique, avec des temps forts marqués par le flux de la tendance arabiste représentée principalement par la présence du Parti de l'Istiqlal au gouvernement. Une observation importante : ce flux est régulièrement pondéré par l'intervention directe du Souverain dans les moments de crise aiguë de l'enseignement en préconisant le *bilinguisme arabe-français équilibré et le rejet d'une arabisation systématique et aveugle* (v. les discours royaux, notamment ceux du 16.3.1970, du 27.2.1978 et du 20.8.1995 et récemment la conférence de presse accordée à *T.V. 5 Europe*, diffusée le 17.9.1995).

La PL officielle se résume ainsi dans la politique d'arabisation ; ce choix repose sur une idéologie linguistique dont nous allons examiner succinctement le dispositif argumentatif en vue de mettre en lumière les enjeux qu'elle implique.

Idéologie linguistique

L'idéologie linguistique nationaliste est essentiellement une idéologie de la légitimation, du style *défense et illustration* ; la finalité du discours de l'arabisation est en effet de légitimer la langue arabe en tant que langue non seulement du *patrimoine arabo-musulman* mais aussi, au moins potentiellement, celle de la *modernité*. On le voit, la fonction de ce discours est *militante* dans le sens où l'on pare cette langue de tous les attributs mélioratifs dans le but de la soutenir dans sa lutte contre le français considéré comme responsable de *l'aliénation* et de *l'acculturation* des bilingues (cf. Souali et Merrouni, 1981 ; Moâtassime, 1992). Cet effort de légitimation repose sur des arguments divers dont les principaux sont :

(i) Un argument d'ordre religieux : l'arabe est la langue du Coran, il est de ce fait *sacré* ; c'est aussi la langue qui unit la communauté islamique.

(ii) Un argument d'ordre historique : l'arabe est la langue de l'État marocain depuis la pénétration de l'Islam au Maroc sans discontinuer ; rappelons qu'au Moyen-Orient sous les Ottomans, l'arabe a cédé la place au turc en tant que langue institutionnelle, le Maroc étant le seul pays d'Afrique du Nord à avoir échappé à la mainmise turque.

(iii) Un argument d'ordre culturel : l'arabe a une fonction de creuset linguistique et culturel. Il est le véhicule du patrimoine arabo-musulman, ce patrimoine représente le produit de l'accumulation du savoir à travers l'histoire des Arabo-musulmans ; y ont participé des élites islamiques différentes par leurs origines, leurs langues et leurs cultures (Persans, Turcs, Afghans, Berbères, etc.) mais unies par l'usage de la langue arabe.

(iv) Enfin, un argument d'ordre idéologique : l'arabe est le ciment qui solidifie les liens entre les différentes régions de la *Nation arabe*, qui peuvent différer par la religion, les coutumes, etc. mais qui sont unifiées par la langue arabe. Cette thèse est avancée surtout par les nationalistes arabes (baâthistes), dont le credo est : *la Nation arabe est une du Golfe à l'Océan, avec une langue unique et un destin éternel*.

Il appert ainsi que l'idéologie linguistique nationaliste fait de l'arabisation *la face culturelle de l'indépendance* (cf. Grandguillaume, 1983), i.e. la langue de l'État marocain souverain ne peut être la langue de l'ancien colonisateur, elle ne peut être que l'arabe, langue du patrimoine arabo-musulman. Face à ce discours, les promoteurs de la francophonie préconisent un *bilinguisme arabe-français*. Dans les faits, ce bilinguisme prend la forme d'une diglossie dans laquelle l'arabe standard est le code de transmission de la *tradition* linguistique et culturelle arabe et islamique, et le français celui de l'accès à la *modernité* par l'enseignement des sciences et des techniques. Cette diglossie est cependant instable et conflictuelle car le processus d'arabisation vise justement à assigner à l'arabe standard les fonctions qui sont les siennes *de jure* mais que le français assure *de facto*. En définitive, elle est plus idéologique et *symbolique* que pratique et efficiente (cf. Calvet, 1993).

Arabisation et aménagement linguistique

Une PL rationnelle et efficiente doit se doter de moyens d'action sur les langues en présence en vue de réaliser ses objectifs, notamment par l'imposition de la langue légitime dans les structures éducatives et administratives et par la création d'un cadre institutionnel prenant en charge les tâches de normalisation de la langue et de réforme de la graphie. Quels sont alors les moyens logistiques mis en œuvre pour concrétiser les options de la PL marocaine ?

Langue légitime et pratique institutionnelle

Pour résumer une situation quelque peu incohérente, disons que la PL pour laquelle l'État a opté dès l'accession à l'indépendance a conduit progressivement à l'arabisation de l'enseignement fondamental et secondaire, et à celle des sciences humaines et sociales dans l'enseignement supérieur. le français n'y étant enseigné qu'à titre de matière ou de spécialité. En revanche, dans l'enseignement supérieur, les sciences et les techniques sont encore enseignées en français. Dans l'administration, les départements techniques (finances, équipement, industrie et mines, travaux publics, etc.) fonctionnent en langue française alors que les départements juridiques, sociaux, culturels et éducatifs emploient l'arabe standard comme langue de travail.

Toutefois, l'imposition de la langue arabe ne peut être efficiente que si elle est

accompagnée d'un train de mesures pratiques visant à en faire une langue moderne. C'est précisément à cette tâche qu'est dévolue la politique d'arabisation.

Méthodologie de l'arabisation

La création en 1960 de l'*Institut d'Études et de Recherches pour l'Arabisation (I.E.R.A.)* répond à la nécessité de se doter d'une institution d'aménagement linguistique. Cet institut a pour fonctions de concevoir et de gérer la promotion et la réalisation de la politique d'arabisation dans l'enseignement et dans l'administration. Dans la conception des promoteurs de l'I.E.R.A., le processus d'arabisation vise un double objectif en faveur de l'arabe standard : (i) lui faire retrouver le statut et les fonctions qui étaient les siens avant l'ordre colonial et (ii) en faire le véhicule du savoir technique et scientifique moderne. Cela présuppose le dépassement des handicaps actuels qui empêchent l'arabe d'être une langue compétitive sur le marché linguistique mondial, à savoir le caractère non fonctionnel de sa graphie, l'insuffisance des terminologies scientifiques et techniques, l'inadéquation de l'enseignement de la langue arabe et le manque de coordination entre chercheurs et décideurs en matière d'aménagement linguistique.

L'effort de conception de l'arabisation le plus cohérent réside dans ce que Lakhdar-Ghazal (1976) appelle l'*arabisation de niveau*, i.e. une doctrine dont la stratégie est de faire de la langue arabe une langue de la science et de la technologie. Pour réaliser cet objectif, il a été élaboré une méthodologie à trois dimensions : (i) une *méthodologie scientifique* ayant pour objet le développement de l'arabe standard, notamment sur le plan de la terminologie scientifique et technique, et de la réforme de la graphie, (ii) une *méthodologie technologique* appliquant la technologie informatique à la langue arabe et (iii) une *méthodologie organisationnelle* permettant de planifier et de coordonner l'*arabisation de niveau* à l'échelon local et arabe.

Pendant longtemps, les résultats de l'aménagement linguistique sont restés dérisoires pour des raisons d'incompétence du personnel et de limitation des moyens financiers et techniques, mais depuis les années quatre-vingt, les efforts déployés ont connu certains succès (v. Richert, 1987). La contribution de l'I.E.R.A. à l'aménagement linguistique est bidirectionnelle, i.e. une contribution concernant la création d'une base de données du lexique arabe (LEXAR) et une autre se rapportant à la réforme de la graphie. Concernant la terminologie scientifique et technique, les principaux domaines du savoir dans lesquels un effort de création terminologique a été fait sont les sciences techniques et appliquées, les sciences exactes et naturelles et les sciences sociales et humaines ; le lexique créé a pour sources principales le français, l'anglais et le latin scientifique. Quant à la procédure générale suivie dans le traitement lexicographique et terminologique, elle comprend les étapes suivantes :

(i) Mise au point d'un projet de lexique : au cours de cette étape, les utilisateurs définissent leurs besoins, choisissent les notions à traiter sur la base d'une liste de termes français.

(ii) Collecte des équivalents arabes : constitution d'un fichier français-arabe à partir des traductions arabes existantes avec leurs références.

(iii) Traitement terminologique : création d'un fichier inversé arabe-français à partir de la nomenclature français-arabe ; les entrées arabes, classées alphabétiquement, sont traitées par des équipes comprenant des terminologues, des spécialistes et des utilisateurs.

(iv) « Pilotage » du lexique : le lexique traité et retenu fait l'objet d'une première présentation normalisée et d'une diffusion pilote auprès de spécialistes.

(v) Mise au point définitive : après le « pilotage » du lexique élaboré, les terminologues collationnent les observations recueillies, revoient leur produit en lui apportant leurs ultimes retouches avant sa diffusion définitive.

La normalisation de la graphie constitue le second volet où s'est illustré l'I.E.R.A. Le problème que pose la graphie arabe traditionnelle réside dans sa complexité puisque, d'une part, elle n'est pas voyellée et que, d'autre part, plusieurs graphèmes reçoivent des configurations différentes selon leur position dans le mot ; il devient alors urgent pour le développement de la langue arabe de disposer d'un système graphique fonctionnel. Dans cette perspective, le Système Arabe Standard Voyellé-Code Arabe (ASV-CODAR), élaboré à l'I.E.R.A., représente un essai de réforme de la graphie arabe dont le résultat escompté est l'élaboration d'une graphie appropriée à l'imprimerie, à la dactylographie, à l'informatique et aux télécommunications.

Il apparaît donc que la PL de l'État, qui vise *a priori* à réguler les rapports mutuels des variétés linguistiques, intervient directement sur le marché des langues par le moyen d'institutions de l'aménagement linguistique confortant ainsi le processus d'arabisation. Cependant, une politique linguistique élaborée *in vitro* rencontre souvent des difficultés à *passer la rampe*, car elle implique des enjeux socioculturels d'importance. C'est pourquoi dans le cas qui nous occupe il est nécessaire de confronter l'idéologie linguistique dominante avec la réalité en examinant dans la pratique sociale le comportement langagier des locuteurs, leurs attitudes à l'égard de la PL menée et les représentations qu'ils en ont.

Enjeux de la politique linguistique

L'approche sociolinguistique de la réception de la politique d'arabisation par les usagers est particulièrement pertinente pour saisir les enjeux d'une opération qui a une fonction sociale structurante. Examinons rapidement l'attitude des sujets à l'égard de l'arabisation à partir des enquêtes effectuées notamment par Elbiad (1985) et par Elgherbi (1993).

L'objectif du premier travail est d'examiner dans quelle mesure les sujets acceptent le processus d'arabisation ou au contraire préfèrent maintenir le bilinguisme arabe-français. Les résultats de cette enquête révèlent que la catégorie des *cadres* pratique préférentiellement le bilinguisme arabe standard-français, les deux langues sont utilisées dans un grand nombre de domaines de la pratique sociale aussi bien sur le plan de l'écrit que sur celui de l'oral, ce qui semble indiquer que l'arabisation ne s'accompagne pas nécessairement de la régression de l'usage du français, on assiste plutôt à l'affirmation d'une tendance au maintien du bilinguisme. Les sujets adhèrent en effet au projet de l'arabisation tout en considérant le bilinguisme arabe-français

comme un bon choix en matière de PL ; plus clairement encore, il apparaît que près des deux tiers des sujets sont contre l'abolition du français. On peut donc dire qu'une conception exclusive de l'arabisation qui viserait l'éradication du français est rejetée par la majorité des sujets.

La même tendance se retrouve dans les résultats de l'enquête réalisée par El-gherbi (*idem*) sur la représentation que les locuteurs ont de la langue française, son statut, ses emplois, ses fonctions, sa place dans le système éducatif, son impact sur la réussite ou l'échec scolaire et l'avenir du bilinguisme arabe-français. A des questions directes sur l'attitude des sujets scolaires à l'égard du processus d'arabisation, ces derniers ont fourni des réponses tranchées : 72 % sont contre l'arabisation de l'enseignement scientifique.

Ces deux enquêtes démontrent ainsi l'existence d'un mouvement tendanciel qui intériorise les incohérences et les ambivalences de l'arabisation comme un *préjudice linguistique* en raison de la dévalorisation de l'enseignement public arabisé. Cet état de fait a conduit les classes supérieures et les classes moyennes à contourner la politique d'arabisation en confiant l'éducation de leurs enfants aux institutions étrangères, notamment francophones, anglophones et hispanophones. La désaffection pour l'enseignement arabisé se mesure à quelques indicateurs dont :

(i) le nombre sans cesse croissant des établissements marocains d'enseignement privé fonctionnant en langues étrangères.

(ii) Le nombre des institutions étrangères : en 1994, il existait au Maroc 29 établissements d'enseignement français avec 60 % d'élèves marocains, 3 écoles américaines avec 30 % d'élèves marocains et plusieurs établissements espagnols avec 80 % d'élèves marocains dans le primaire et 60 % dans le secondaire.

L'engouement pour ces institutions est grand en dépit du montant élevé des droits d'inscription (1 DH = 1,70 FF) : 2 500 DH/an et 4 000 DH/trimestre dans l'enseignement français ; entre 25 000 DH et 63 000 DH/an dans l'enseignement américain ; et 4 000 DH/an dans les institutions hispaniques. Les frais annuels à l'Université Al-Akawayn (la première université anglophone au Maroc) sont de 70 000 DH/an.

Sachant que le SMIC est de l'ordre de 1 500 DH par mois, on peut raisonnablement déduire de ce qui précède que seules les classes aisées sont en mesure d'inscrire leurs enfants dans les institutions étrangères ; corrélativement, l'enseignement public jusqu'ici gratuit constitue l'unique voie possible pour la scolarisation des enfants issus des classes populaires et de la petite bourgeoisie.

Quelle est la pertinence des données précédentes en matière d'évaluation de la PL ? Elle est évidente : la politique d'arabisation est conçue et aménagée par les élites pour les masses, ce qui n'est pas la moindre des ambivalences d'une PL dont les enjeux sont à la fois matériels et symboliques. En effet, les sondages effectués auprès des entreprises (v. *La Vie Économique* du 15.12.1989 : 12-13) révèlent que les sujets dotés d'une formation en langues étrangères, notamment en français, ont plus de chances que les lauréats de l'enseignement arabisé de s'approprier le capital matériel donnant droit à des profits financiers. Les enjeux concernent aussi l'ordre du sym-

bolique dans la mesure où la formation en langues étrangères octroie des privilèges symboliques afférents à la position sociale du sujet, les représentations que l'on a des langues étant les indicateurs d'investissements profonds en rapport avec les stratégies de distinction sociale. C'est pourquoi d'aucuns considèrent que l'arabisation est avant tout une stratégie idéologique conçue par certaines élites pour verrouiller l'accès à la formation qui produit les décideurs de demain. Ceci explique sans doute l'émergence de deux mouvements tendanciellement contradictoires, l'un adoptant une attitude mitigée sinon hostile à l'égard de l'arabisation et l'autre réclamant l'arabisation de l'enseignement supérieur technique et scientifique.

Conclusions

A la lumière de la situation concrète étudiée dans cette contribution, je voudrais faire deux propositions en guise de conclusions, la première concerne la nature de la PL marocaine, la seconde se rapporte à la définition de la notion de PL :

(i) La PL marocaine, marquée par des incohérences et des ambivalences notamment dans l'enseignement, est le lieu d'enjeux matériels et symboliques cruciaux. En effet, en contribuant à créer deux structures éducatives parallèles et conflictuelles, la langue de travail étant l'arabe dans l'une et les langues étrangères dans l'autre, cette politique crée les conditions de l'inégalité des chances entre les usagers, i.e. l'enseignement arabisé produit les *élites plébéiennes* et dans le meilleur des cas des cadres subalternes, alors que l'enseignement assuré en langues étrangères forme les élites modernes et les cadres supérieurs, logiquement les décideurs de demain. Aussi l'inégalité entre les langues en présence sur le marché linguistique est-elle la conséquence directe de la PL menée par l'Etat.

(ii) Sur la base de ce qui précède, il conviendrait d'affiner la notion de PL comme suit : *idéalement, la PL est une doctrine globale (engageant les niveaux constitutionnel, institutionnel et opérationnel), fondée sur des options cohérentes et rationnelles relatives à la gestion des langues en présence, jouissant d'un large consensus des groupes qui animent la société civile et fondée sur des études scientifiques de la situation sociolinguistique prévalant dans la communauté linguistique.*

* Le présent travail est réalisé dans le cadre d'un projet de recherche soutenu par l'UREF. Je voudrais remercier F. Agnaou qui a lu et commenté les versions préliminaires du texte de cette conférence ainsi que les collègues qui l'ont discutée.

Références

- BOUKOUS, A. (1995). *Société, langues et cultures au Maroc. Enjeux symboliques*. Publications de la Faculté des Lettres.
- BOURDIEU, P. (1982). *Ce que parler veut dire*. Paris : Fayard.
- CALVET, L.-J. (1993). *Sociolinguistique*. Paris . PUF.

- ELBIAD, M. A. (1985). *Sociolinguistic Study of the Arabisation Process and its Conditioning Factors in Morocco*. Thèse de Doctorat non publiée. Université de l'État de New York à Buffalo.
- ELGHERBI, E.M. (1993). *Aménagement linguistique et enseignement du français au Maroc*. Meknès : Imprimerie La Voix de Meknès.
- GRANDGUILLAUME, G. (1983). *Arabisation et politique linguistique au Maghreb*. Paris : Maisonneuve et Larose.
- LAGHOUAT, M. (1995). L'espace dialectal marocain, sa structure actuelle et son évolution récente. In *Dialectologie et sciences humaines au Maroc*. Publications de la Faculté des Lettres, Rabat.
- LAKHDAR-GHAZAL, A. (1976). *Méthodologie générale de l'arabisation de niveau*. Rabat : Presses de l'Institut d'Etudes et de Recherches pour l'Arabisation.
- MOÂTASSIME, A. (1992) *Arabisation et langue française au Maghreb*. Paris : PUF.
- RICHERT, N. (1987). *Arabisation et technologie*. Rabat : Imprimerie de l'Institut d'Etudes et de Recherches pour l'Arabisation.
- RODUIT, F. (1991). Le rôle d'une politique des langues dans le développement. *Terminologies Nouvelles*, pp. 91-95, RINT.
- SOUALI, M. et MERROUNI, M. (1981). Question de l'enseignement au Maroc. *Bulletin Economique et Social du Maroc* ; 143-146.

La dynamique du français au Burkina Faso : représentations de la langue et pratiques linguistiques

Claude CAITUCOLI

URA CNRS 1164 SUDLA
Université de Rouen

Introduction

Le Burkina Faso, ancienne colonie française, est un pays multilingue « francophone », c'est-à-dire un pays où le français, bien que parlé par une minorité de la population, se trouve au sommet d'une hiérarchie complexe de type diglossique.

Si le statut officiel des langues en présence et leurs fonctions respectives correspondent assez bien à ce que Calvet (dans Robillard et Bénéamino, 1993 : 451-456) définit comme une situation de diglossie véhiculaire, diverses enquêtes ont montré que, dans les centres urbains au moins, la complémentarité fonctionnelle entre le français et les véhiculaires locaux était partiellement remise en cause.

Il me semble que cette dynamique est perceptible à travers les représentations qu'ont les locuteurs de la langue française et à travers leur comportement linguistique. La référence à une norme de prestige non hexagonale, l'émergence de variétés populaires et/ou argotiques, l'affirmation des spécificités nationales, la prise de conscience de la variation interne (sociale, stylistique) et de la nécessité d'adapter son discours à la situation de communication, tout cela fait penser à la naissance d'un français burkinabè.

Diglossie véhiculaire

L'organisation diglossique du Burkina Faso est pratiquement inscrite dans les textes, puisque le français, « langue officielle étrangère », y est opposé à l'ensemble des « langues nationales ». Le choix des termes n'est évidemment pas le fait du hasard : il s'agit, tout en reconnaissant le statut dominant du français (langue officielle), de met-

tre en évidence son extériorité (langue étrangère), c'est-à-dire de faire, avec franchise et lucidité, un constat d'aliénation pour s'inscrire dans un processus de promotion de l'ensemble des langues locales. Ces langues sont opposées en bloc au français en étant pourvues de l'étiquette *langues nationales*. Au Burkina Faso, *national* ne s'oppose donc pas à *régional*, cet adjectif étant exclu de la typologie, mais à *étranger*. On voit bien que l'Etat burkinabè, craignant de mettre en danger une unité nationale fragile, n'a pas voulu choisir entre les langues locales et s'est contenté d'une promotion symbolique généralisée, la seule promotion que ses faibles moyens lui permettaient de mettre en œuvre.

Au-delà de cette égalité officielle entre les langues nationales, les spécialistes reconnaissent (prudemment) l'existence d'une hiérarchie de fait. Deux langues au moins sont considérées comme des véhiculaires régionaux : le mooré (langue majoritaire à Ouagadougou) et le jula (langue majoritaire à Bobo Dioulasso). La présentation qui est faite de cette situation par les linguistes burkinabè est généralement très égalitariste. Dans ce domaine, les campagnes de « conscientisation » de la population ont été systématiques et les linguistes burkinabè y ont participé de façon efficace. Tous les idiomes étant équivalents sur le plan de la dignité, les appellations telles que *dialecte*, *patois* ou même *parler* sont devenues pratiquement taboues. Lorsqu'on établit des distinctions entre les langues, c'est pour insister sur leur complémentarité harmonieuse : complémentarité fonctionnelle entre les vernaculaires ethniques et les véhiculaires interethniques, complémentarité régionale entre les véhiculaires régionaux, complémentarité fonctionnelle entre le français et les véhiculaires régionaux.

Cependant, si on examine les phénomènes de plus près, on voit (cf. Batiana et Caitucoli, 1993 : 21-34) que les rôles ne sont pas distribués de façon aussi tranchée et définitive. Dans l'ensemble, la dynamique semble favorable au français. Mais Ouagadougou est plus francophone que Bobo Dioulasso et le jula est plus implanté à Ouagadougou que le mooré à Bobo Dioulasso.

Ce qui est en question ici, c'est l'image des deux langues nationales à fonction véhiculaire. A Bobo Dioulasso, bien qu'il y ait une forte minorité mossie, le jula s'impose pratiquement comme le seul véhiculaire bas, parce qu'il n'a pas de « handicap ethnique ». Dans ces conditions, l'espace laissé au mooré étant réduit, la répartition fonctionnelle véhiculaire haut/véhiculaire bas est relativement claire. A Ouagadougou, la majorité des locuteurs a le mooré pour langue maternelle, ce qui est à la fois, pour l'image véhiculaire de la langue, une force et une faiblesse. Il existe en effet une minorité de locuteurs non mossé, en particulier issus du Sud et de l'Ouest du pays, souvent julaphones, pour qui le mooré demeure une langue à connotation ethnique. Ces locuteurs voient souvent dans le français, lorsqu'ils le connaissent, un moyen d'éviter de parler le mooré sans se poser comme julaphones (neutralisation du conflit) tout en affirmant leur appartenance au groupe des francophones légitimes (fonction grégaire, de distinction), groupe comprenant également des locuteurs mooréphones.

Le comportement des locuteurs à l'intérieur des concessions (cf. Caitucoli, 1993 : 35-51) permet d'affiner l'image des langues en présence à Ouagadougou. Il apparaît que le mooré est à la fois, dans la plupart des concessions, un vernaculaire et le véhiculaire parfait, le trait d'union entre tous les membres du groupe. Les langues minoritaires ont une fonction grégaire évidente. Mais le français et à un degré moindre le jula ne sont, dans le cadre de la concession, ni des véhiculaires, comme le mooré, ni

des vernaculaires comme l'ensemble des langues ethniques, y compris le mooré. L'examen détaillé d'une concession (*op. cit.* : 45-50) montre que les deux langues ont en commun une fonction grégaire qui transcende les clivages ethniques : ensemble des hommes cultivés et actifs pour le français, ensemble des femmes non scolarisées et sans profession ou travaillant dans le secteur informel pour le jula. Le jula apparaît, dans cette concession, comme une langue socialement dominée et le français comme une langue socialement dominante. Cette image est confirmée par les observations de Napon (1992) sur le grand marché de Ouagadougou, où les vendeurs déclarent choisir la langue d'appel en fonction de l'apparence extérieure des clients : le mooré, la plupart du temps, pour les clients « ordinaires », le français pour les hommes habillés « à l'euro péenne », le jula pour les femmes habillées « à l'africaine ».

En fait, si les images traditionnelles des trois langues se maintiennent ou évoluent peu, les occasions de remettre en cause la répartition fonctionnelle des codes sont de plus en plus nombreuses, ce qui correspond à une banalisation du français et à un affaiblissement des oppositions diglossiques véhiculaire haut/véhiculaires bas. Le mooré et à un degré moindre le jula investissent des domaines traditionnellement réservés au français, l'administration par exemple, tandis que le français commence à apparaître dans les situations où les fonctions des langues ne sont pas fixées de façon stricte (sport, loisirs et même commerce), profitant, semble-t-il, des conflits entre les langues nationales, en particulier à Ouagadougou.

Lettrés et non-lettrés

La dynamique francophone tend donc à modifier la polyhiérarchie qui existe entre les langues à fonction véhiculaire. De plus, le français peut, dans certains cas, avoir une fonction grégaire. On pose habituellement l'existence de deux populations « francophones » : les lettrés et les non-lettrés. Cette distinction n'est pas faite seulement pour la commodité de l'exposé. La distinction lettrés/non-lettrés, pour schématique qu'elle soit, rend bien compte de deux modes d'accès au français (apprentissage scolaire vs apprentissage « sur le tas »), correspondant à des pratiques langagières et à des représentations distinctes dans des groupes sociaux différents. J'examinerai successivement les pratiques et les représentations de chaque population.

Les observateurs considèrent généralement que le français des non-lettrés n'est pas un système hérité et fossilisé, mais plutôt un système intermédiaire, redécouvert à chaque génération et toujours en mutation. Napon (1992) le présente comme un code « de survie », tout le contraire d'un système à fonction identitaire, tout en mettant en avant l'existence d'une langue cible endogène. Il interprète le français des non-lettrés comme un pseudo-sabir. Il est vrai que cette fonction de communication verticale et unilatérale est fondamentale et que revient souvent, dans le discours épilinguistique des locuteurs non lettrés, la référence au « bon français » de « ceux qui ont fréquenté » (l'école). Il ne faut pas pour autant exagérer l'importance de la pression normative liée à la perception d'un standard burkinabè.

C'est que le statut du français des non-lettrés est ambigu. Les locuteurs basilectaux sont tout à fait conscients de parler un système approximatif et d'être en situation d'apprentissage, mais ils ne croient pas à la possibilité d'apprendre le « bon français » en dehors de l'école. Ils sont à la fois conscients de la supériorité (ma-

térielle et symbolique) que leur procure leur statut de francophones, même approximatifs, et de la distance infranchissable qui les sépare des locuteurs légitimes.

Il faut tenir compte également du pôle d'attraction que constitue la Côte d'Ivoire, où existe un véritable français populaire. De nombreux locuteurs affirment avoir appris le français en Côte d'Ivoire ou par l'intermédiaire de Burkinabè revenant de Côte d'Ivoire et parlant le français populaire d'Abidjan. D'autres locuteurs non lettrés stigmatisent le F.P.A. Cette référence systématique au français populaire d'Abidjan, que ce soit comme modèle ou comme repoussoir, fait penser à un début de vernacularisation du français des non-lettrés, vernacularisation quelquefois récupérée par l'élite.

Pour cette élite, il va de soi que la norme scolaire est fondamentale. D'ailleurs, à la question « qui parle bien le français ? », tous les Burkinabè répondent les enseignants et ceux qui parlent comme eux, c'est-à-dire ceux qui sont allés à l'école. Mais cette norme est-elle immuable ? L'opinion générale au Burkina Faso est que le niveau des élèves en français a considérablement baissé, ce qui tendrait, en apparence, à infirmer mon hypothèse d'une dynamique francophone. Il faut remarquer cependant que cette prétendue faiblesse est identifiée comme une méconnaissance de la morphologie, de la syntaxe et de l'expression écrite. Personne n'évoque la pauvreté du lexique ou des lacunes sur le plan énonciatif.

En fait, ce qui a changé, c'est la situation du français à l'extérieur de l'école et, par conséquent, le rapport que les élèves ont à cette langue. Le comportement des locuteurs jeunes apparaît alors comme iconoclaste aux puristes.

Ce qui est en jeu, c'est le statut du français et ses fonctions. Le prototype du puriste défenseur du « bon français » est un locuteur légitime à l'aise dans la situation actuelle de diglossie véhiculaire. Pour lui, le français sert à la communication avec d'autres pays francophones, d'où la nécessité de limiter les processus d'individuation nationale, et, à l'intérieur du pays, à la communication savante ou officielle, de laquelle il est évidemment partie prenante. Pour le reste, il considère que les langues nationales sont suffisantes et que leur nécessaire promotion passe par le renforcement de leur fonction identitaire. Cette position revient à entériner le statut officiel du français (langue étrangère officielle et langue de l'enseignement) et à gérer au mieux la diglossie français-langues nationales. Lorsque se développe un français spontané qui remet en cause la distribution complémentaire et hiérarchique des codes, ce locuteur voit sa légitimité francophone, son identité diglotte et éventuellement son identité ethnique menacées.

Un français burkinabè ?

Les deux univers que je viens d'opposer de façon très schématique ne sont pas étanches. A Ouagadougou et Bobo Dioulasso, julaphones, mooréphones, francophones, francophonoides et franco-aphones sont appelés à cohabiter. Cela se manifeste notamment à travers les mélanges de langues. Au total, on peut se demander quel est le modèle effectivement présenté aux locuteurs basilectaux, cet hypothétique standard burkinabè.

Le comportement linguistique du locuteur lettré peut être compris à partir de deux tendances très générales : il lui faut asseoir sa légitimité de francophone tout en

se faisant comprendre. Il doit à la fois gérer le choix du code dans son répertoire et, lorsque c'est le français qui a été choisi, le choix de la variété à l'intérieur du code.

Dans certains cas limites, l'essentiel est de montrer sa compétence en français et de justifier ainsi sa prise de parole. Dans d'autres cas limites, le locuteur lettré doit s'adapter à son interlocuteur s'il veut être compris. Chaque stratégie de communication particulière correspond à un compromis entre les deux pôles flous que constituent un français acrolectal plus ou moins bien reproduit et un français basilectal sans stabilité. A Bobo Dioulasso et à Ouagadougou, les locuteurs sont appelés à entendre l'ensemble des réalisations possibles et à mettre en jeu des stratégies de communication de plus en plus variées. Il apparaît ainsi peu à peu une façon de parler le français dans des situations ordinaires, qui n'est pas vraiment un mésolecte, mais une nébuleuse de variétés correspondant à des pratiques diversifiées. Il ne s'agit plus d'apprentissages approximatifs, mais d'un ensemble, flou et mouvant, de normes régissant des interactions en français, en dehors de l'école, dans des situations où une langue nationale, véhiculaire ou même vernaculaire, serait acceptable.

Il va de soi que la compétence des locuteurs en français burkinabè est très variable, de même que leur perception des normes. Cependant certaines normes existent puisque ceux qui ne les respectent pas s'exposent éventuellement à la réprobation sociale. Batiana (1992) montre, par exemple, qu'il convient d'éviter le *chogobit* et les *gros mots*.

Chogobiter, c'est parler comme un Blanc, en particulier réaliser le phonème /R/ comme une vibrante uvulaire ou adopter un schème intonatif plat. Ces variables fonctionnent manifestement comme des marqueurs sociolinguistiques et le comportement du *chogobitant* est unanimement stigmatisé par ses pairs. Sans doute le rapport des locuteurs au *chogobit* est-il plus ambivalent qu'il ne paraît en surface. Quoi qu'il en soit, il s'agit clairement d'un problème d'identité lié à l'existence de normes locales, burkinabè ou africaines, en tout cas non françaises.

Une autre pratique stigmatisée est l'utilisation de *gros mots*. Il ne s'agit pas de mots obscènes, mais de mots que leur complexité rend inadaptés à la situation de communication et aux interlocuteurs. Batiana (*op. cit.* : 17) montre que la signification du *gros mot* ne peut être comprise que dans le cadre d'une relation interpersonnelle hiérarchique. Le mécanicien à qui son client dit « votre réparation n'est pas esthétique » reçoit le *gros mot* comme le signe que « son client veut marquer la distance sociale qui les sépare en recherchant délibérément des mots compliqués pour lui » (*ibid.*), tandis que le professeur qui relève les *gros mots* dans une copie d'élève sanctionne la volonté « de faire étalage de sa compétence en français ou de (...) défier le lecteur » (*ibid.*). Dans le premier cas, le client remet en cause la fragile légitimité francophone du mécanicien, dans le deuxième cas, l'étudiant revendique une légitimité incertaine. Au-delà des manifestations de l'insécurité linguistique, ces comportements montrent que les locuteurs cultivés sont sensibles à la variation interne et aux registres de langue.

L'appropriation du français se manifeste aussi à travers ce que les Burkinabè appellent l'argot. Plus qu'une fonction cryptique, cette variété a une fonction identitaire de distinction : le prototype du locuteur argotier est un jeune citadin instruit. Mais les contacts entre les groupes argotisants et le reste de la population favorisent la ré-

cupération des termes argotiques. Certains conservent leur valeur de distinction, d'autres s'usent et se banalisent, d'autres enfin peuvent être utilisés « naïvement ». Une conséquence de l'insécurité linguistique liée à un corpus restreint est la facilité avec laquelle les locuteurs non lettrés ou peu cultivés adoptent des vocables qu'ils n'ont jamais entendus auparavant, surtout lorsque le groupe social qui les a produits est valorisé.

Conclusion

Il ne faudrait pas déduire de mon exposé que le Burkina Faso est devenu un pays francophone « sans guillemets ». Les phénomènes que j'ai mis en évidence sont directement liés à la ville et ne concernent donc que 10 % de la population. De plus, le français conserve, notamment chez les locuteurs les plus francophones, son image négative de langue de la colonisation, qu'on apprend parce que c'est la clé de la réussite sociale.

Tout en prenant la mesure exacte du processus, il paraît raisonnable de dire que la dynamique des langues est favorable au français : le français devient peu à peu, pour certains locuteurs burkinabè, « une langue parmi d'autres », un élément de leur répertoire linguistique auquel ils font appel dans des circonstances de plus en plus variées et avec de plus en plus de finesse.

Il est difficile de distinguer les causes de ce phénomène de ses manifestations. On a vu cependant que le développement du français est favorisé par le multilinguisme burkinabè. Le français a toujours été une langue qui, de par son extériorité, permet de neutraliser les conflits entre les langues autochtones : conflit entre les deux grands véhiculaires régionaux que sont le jula et le mooré, conflit entre ces véhiculaires et les vernaculaires ethniques. De plus, la politique très active de promotion de l'ensemble des langues nationales qui a été menée dans le pays a profité au français : en tendant à réduire l'opposition diglossique français/langues nationales, en permettant au jula et au mooré de concurrencer le français dans ses domaines réservés, elle a en quelque sorte permis au français de sortir du ghetto où il était confiné. A cela il faut ajouter un environnement de plus en plus francophone, radio, télévision, cinéma, affiches, journaux burkinabè et étrangers. Cette évolution se traduit par des comportements linguistiques nouveaux, sans qu'il soit possible de prévoir comment la situation évoluera à long terme.

Références

- BATIANA, André. (1992a). « Chogobit et/ou gros mot : quelques remarques sur la norme et le lexique du français au Burkina Faso », dans *Annales de l'université de Ouagadougou*, vol. V, série A. Sciences humaines et sociales, pp. 1-16.
- CAITUCOLI, Claude (éd.). (1993). *Le français au Burkina Faso*, « Cahiers de linguistique sociale », Université de Rouen.
- NAPON, Abou (1992). *Etude du français des non-lettrés au Burkina Faso*, thèse de doctorat, Université de Rouen.
- ROBILLARD, Didier de, BENIAMINO, Michel (1993). *Le français dans l'espace francophone*, tome I, Paris, Champion.

La France a-t-elle une politique linguistique ?

Louis-Jean CALVET

Université René Descartes, Paris

La France a-t-elle une politique linguistique ? Cette question ne suggère pas qu'elle n'en ait aucune mais plutôt qu'elle pourrait en avoir plusieurs, selon les circonstances et les situations, et le problème serait alors de savoir s'il y a ou non cohérence entre ces éventuelles politiques : la politique face aux langues de l'hexagone (langues locales et langues de migrants), la politique linguistique européenne de la France, sa politique des langues à l'école, la défense du français en France, la francophonie, le français dans le reste du monde... Je vais aborder ces différents points en les répartissant dans deux grands ensembles, l'action sur la langue d'une part (le corpus) et l'action sur les langues d'autre part (le statut).

Mais il faut tout d'abord noter que la France dispose d'un nombre important de lieux de consultation, de décision et d'application de la politique linguistique. Citons par exemple, sans être en aucune façon exhaustif :

A l'Élysée : Le Haut conseil de la francophonie.

A Matignon : Le Conseil supérieur de la langue française et la Délégation générale à la langue française.

Au ministère des Affaires étrangères : La sous-direction de la coopération linguistique et éducative ainsi que le Service des affaires francophones, le secrétariat d'état à la francophonie, le ministère de la Coopération.

A ces organismes franco-français, il faut ajouter un certain nombre d'organismes internationaux liés à la francophonie :

Le Sommet des chefs d'Etat et de Gouvernement ayant en commun l'usage du français.

Le C.P.F. (Conseil permanent de la francophonie).

La conférence ministérielle de la francophonie.

L'ACCT (Agence de coopération culturelle et technique).

L'AUPELF-UREF (Association des universités partiellement ou entièrement de langue française, Université des réseaux de langue française),

La CONFEMEN (Conférence des ministres de l'Éducation nationale).

Quoique cet inventaire, je l'ai dit, soit loin d'être exhaustif, on voit qu'il y a profusion d'organismes tant pour ce qui concerne la politique française que pour ce qui concerne la politique francophone, et l'on peut se demander à quel niveau se situe la coordination, si elle existe, de leurs actions.

L'action sur la langue (corpus)

Les interventions se manifestent d'abord par des textes législatifs, décrets ou lois.

Les « décrets linguistiques »

Depuis le début des années soixante-dix, il s'est créé dans différents ministères français des « commissions de terminologie » chargées dans leurs domaines respectifs d'élaborer le vocabulaire adéquat. Entre 1973 et 1993 on compte ainsi 48 arrêtés portant sur des domaines aussi variés que les techniques spatiales, le tourisme, l'audio-visuel et la publicité, l'agriculture ou les personnes âgées. En 1994, la Délégation générale à la langue française a regroupé sous la forme d'un *Dictionnaire des termes officiels de la langue française* l'ensemble des termes et expressions « approuvés » (c'est la formulation officielle) par ces décrets.

Les lois linguistiques

Contrairement à des pays comme la Norvège, la France n'a promulgué que très peu de lois linguistiques concernant le français. La première d'entre elles, pour la période qui nous concerne, est la loi du 31 décembre 1975 relative à l'emploi de la langue française, dite « loi Bas-Auriol », désormais remplacée par la « loi Toubon ». Puis vient la loi constitutionnelle du 25 juin 1992 ajoutant à la constitution un titre : « Des communautés européennes et de l'Union européenne ». Cette loi, adoptée par le Congrès (réunion des deux assemblées) et ayant pour but d'aménager la constitution afin de permettre la signature des accords de Maastricht, ajoute, sans que le lien avec son but soit évident, au premier alinéa de l'article 2 de la constitution du 4 octobre 1958 la phrase suivante : « La langue de la république est le français ». Jusqu'à cette date, rien dans la constitution ne précisait le rôle du français en France. Viennent ensuite deux lois d'une tout autre importance.

- La loi « Tasca ». Elaborée en 1993 par le secrétariat d'État à la Francophonie et aux Relations culturelles extérieures, cette loi sera adoptée le 17 mars 1993 par le dernier Conseil des ministres du gouvernement Beregovoy et ne sera jamais présentée au

Parlement : les élections législatives qui suivent entraînent un changement de majorité et de gouvernement. Elle est cependant évoquée ici car elle constitue le modèle de la loi présentée ci-dessous.

- La loi du 4 août 1994, dite « loi Toubon ». Adoptée le 23 février 1994 par le Conseil des ministres, elle suscite une vaste polémique dans l'opinion publique et dans la presse internationale (qui, de façon générale, se gausse de la France). Le 27 juillet 1994, après un recours déposé par le groupe socialiste de l'Assemblée nationale, le Conseil constitutionnel annule plusieurs articles et dispositions de la loi, qu'il juge contraires à l'article 11 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen. Son but était à l'origine de réglementer l'usage de la langue française pour tous les citoyens, il a été limité après l'intervention du Conseil constitutionnel aux seuls fonctionnaires dans l'exercice de leurs fonctions.

L'orthographe

Les Français ont à l'orthographe de leur langue un rapport étrange, se plaignant sans cesse de ses difficultés ou de ses incohérences, mais en même temps ne supportant pas qu'on y touche. C'est sans doute pourquoi les interventions de l'État en cette matière ont toujours été extrêmement prudentes et mesurées. Ainsi il existe un arrêté du 26 février 1901 « relatif à la simplification de l'enseignement de la syntaxe française » qui donne simplement une liste de tolérances orthographiques et précise que « dans les examens ou concours dépendant du ministère de l'Instruction publique, qui comportent des épreuves spéciales d'orthographe, il ne sera pas compté de fautes aux candidats pour avoir usé des tolérances indiquées »...

Ces tolérances sont en nombre limité :

- Acceptation du singulier ou du pluriel dans les constructions où le sens permet de comprendre (*des habits de femme ou de femmes ; ils ont ôté leur chapeau ou leurs chapeaux*).

- Acceptation des deux genres pour des mots comme *amour, orgue, gens, hymne*...

- Acceptation de l'absence de trait d'union dans les mots composés (*pomme de terre ou pomme-de-terre*).

- Quelques tolérances concernant l'accord de l'adjectif (par exemple *se faire fort, forte ou forts ; nu pieds ou nus pieds ; demi ou demie heure*...).

- Quelques tolérances concernant l'accord du verbe précédé de plusieurs sujets ou d'un sujet collectif (*le chat ainsi que le tigre sont des carnivores ou est un carnivore ; un peu de connaissances suffit ou suffisent*).

- Dans le cas d'un participe passé construit avec l'auxiliaire *avoir* et suivi d'un infinitif ou d'un autre participe, acceptation de la forme invariable : *les sauvages que l'on a trouvé ou trouvés errant dans les bois*.

On voit que ces tolérances étaient très modérées, mais quiconque a fréquenté l'école française sait qu'elles n'ont été que très peu appliquées. En particulier, dans l'exercice de la dictée, l'enseignant attend le plus souvent des élèves qu'ils restituent les formes graphiques qu'il a sous les yeux et ne se préoccupe pas de savoir s'il existe à leur propos des tolérances...

Le problème va être posé au début des années 90. Le 19 juin 1990 le Conseil supérieur de la langue française remet au Premier ministre un rapport réalisé à sa demande et contenant quelques propositions de rectification de l'orthographe¹ :

- Remplacement du trait d'union par la soudure dans certains mots (*portemonnaie, millefeuille, pingpong*, etc.).

- Pluriel des mots composés sur le modèle des mots simples (*un père-lettre, des père-lettres, un cure-dent, des cure-dents*, etc.).

- Simplification de l'usage de l'accent grave et de l'accent circonflexe.

- Cas particulier de « laisser » au participe passé suivi d'un infinitif, qui devient invariable (*elle s'est laissé mourir, je les ai laissé partir*).

- Enfin la graphie d'un certain nombre de mots était rectifiée en fonction de quelques principes de cohérence interne (*charriot au lieu de chariot*), de simplification (*nénufar au lieu de nénuphar*), etc.

Le groupe de travail qui avait établi ce texte avait pris quelques précautions, travaillant en relation avec l'Académie française, consultant le Conseil de la langue française du Québec et le Conseil de la langue de la communauté française de Belgique (par contre ni les Suisses ni les Africains n'avaient été consultés). Mais le statut de ces modifications orthographiques est extrêmement ambigu. En effet, le texte diffusé par la direction des journaux officiels s'intitule *les rectifications de l'orthographe*, ce qui laisse entendre que pour les mots concernés il y a dorénavant une forme ancienne et une forme rectifiée. Mais le Premier ministre, recevant en juin 1990 ce rapport, déclarait : « Il n'a jamais été question pour le Gouvernement de légiférer en cette matière : la langue appartient à ses usagers qui ne se font pas faute de prendre chaque jour des libertés avec les normes établies. Mais il appartient au Gouvernement de faire ce qui relève de son pouvoir pour favoriser l'usage qui paraît le plus satisfaisant - en l'occurrence celui que vous proposez »². Et dans le texte même du rapport on trouvait une hésitation stylistique entre d'une part une présentation en termes de *propositions* ou de *recommandations* et d'autre part l'énoncé de *règles*, avec le ton impératif qui convient à ce genre.

Il est bien entendu impossible de savoir si ces modifications seront acceptées par l'usage, et tel n'est pas notre problème. Il est en revanche intéressant de comparer le ton des deux textes que nous venons d'évoquer.

1. « Les rectifications de l'orthographe », *Journal officiel de la République française, édition des documents administratifs*, n° 100, 6 décembre 1990.

2. *Op. cit.*, page 7.

Mais il nous faut auparavant introduire une distinction générale entre deux types de planification : la *planification indicative*, qui repose sur la concertation entre les différentes forces sociales, et la *planification impérative*, qui implique la socialisation des moyens de production. Cette distinction concerne bien entendu d'abord la planification économique, mais elle peut également s'appliquer à la planification linguistique. De ce point de vue, il faut souligner que l'intervention de l'Etat français en matière de langue est passée, en quatre ans, de l'un à l'autre de ces types de planification. Le texte de 1990 sur les rectifications de l'orthographe relève typiquement de la planification indicative : il n'a aucune force de loi et se contente de faire des propositions et d'espérer qu'elles passeront dans l'usage. Le texte de 1994, lui, est une loi qui interdit par exemple l'emploi de marques de fabrique constituée d'une expression ou d'un terme étrangers (article 14), qui prévoit que les collectivités ou les établissements publics ne la respectant pas pourront perdre leur subvention (article 15), qui précise que les officiers et agents de police judiciaires sont habilités à rechercher et à constater les infractions (article 16), etc.

Une analyse rapide pourrait rapporter ces différences à une opposition gauche/droite : c'est sous le gouvernement de Michel Rocard, Premier ministre socialiste, qu'a été publié le texte concernant les rectifications de l'orthographe et c'est sous le gouvernement d'Edouard Balladur, Premier ministre de droite, qu'a été publiée la loi relative à l'emploi de la langue française. Ainsi la gauche pencherait, en matière de langue, pour la planification indicative tandis que la droite pencherait pour la planification impérative, c'est-à-dire que nous aurions ici des positions inverses de celles que ces courants politiques adoptent dans le domaine économique.

Mais l'existence d'un projet de loi élaboré en 1993 par un autre gouvernement socialiste (la « loi Tasca ») invalide cette analyse. Le fait que la loi Toubon se soit inspirée sur bien des points de la loi Tasca est intéressant, car il montre qu'en la matière il n'y a pas d'opposition entre une position « de droite » et une position « de gauche » sur la langue, mais plutôt entre une position nationaliste et dirigiste d'une part, et une position libérale d'autre part. Les lois ou projets de loi Tasca et Toubon étaient à l'évidence du côté du dirigisme (même si le premier était beaucoup moins répressif que le second), de la planification impérative ; le texte accepté par Michel Rocard était, lui, du côté du libéralisme, de la planification indicative. Ainsi l'on trouve au sein même de la politique linguistique de la France la coexistence de deux positions antagonistes qui, ailleurs, caractérisent plutôt la politique linguistique de pays différents, comme la Turquie et la Norvège, et cette coexistence est typique du rapport ambigu que les Français ont à leur langue, hésitant entre la volonté d'ordre et le laisser-aller. Nous verrons dans la suite de ce chapitre que là n'est pas la seule contradiction de la politique linguistique française.

Les industries de la langue

Apparue au début des années 80, l'expression « industries de la langue » désigne l'ensemble des nouvelles technologies de l'information, à la croisée de l'informatique, de l'intelligence artificielle, des sciences cognitives et de la linguistique. Il s'agit donc, ou devrait s'agir, de la production d'objets (dictionnaires électroniques, correcteurs orthographiques, logiciels de traitement de texte, de traduction automatique, bases de données, bases de connaissances, etc.) et de produits linguistiques (néologie, ter-

minologie...) dans le cadre d'une recherche pluridisciplinaire de pointe. L'enjeu est ici la présence de la langue française à la fois dans les produits informatiques (logiciels, etc.) et dans la communication moderne (autoroutes de l'information, réseau type INTERNET, etc.) ainsi que la production d'un vocabulaire français dans le domaine technologique pour faire échec à la tendance aux emprunts à l'anglais. Cette recherche relevant essentiellement d'une action multilatérale, j'y reviendrai à la fin de cette conférence.

L'action sur les langues (statut)

En France

Les langues dans l'enseignement

La France est sans doute le pays au monde dans lequel on propose le plus grand nombre de langues au choix dans l'enseignement secondaire. L'arrêté du 17 mars 1994 donnant la liste des 14 langues étrangères autorisées aux épreuves obligatoires du baccalauréat était modifié en décembre 1994 (ajout de six langues : arménien, finnois, norvégien, suédois, turc, vietnamien) ; dorénavant, vingt langues sont admises : anglais, allemand, arabe littéral, arménien, chinois, danois, espagnol, finnois, grec moderne, hébreu moderne, italien, japonais, néerlandais, norvégien, polonais, portugais, russe, suédois, turc, vietnamien.

Il est intéressant d'interroger cette liste de vingt langues, afin d'y chercher une éventuelle cohérence, de voir si elle révèle une politique des langues dans le cadre de la formation des jeunes Français et si cette politique est en conformité avec la politique linguistique européenne de la France. Nous allons procéder par une suite de remarques.

Première remarque : on trouve dans cette liste les langues officielles des pays membres de la CEE (anglais, allemand, danois, espagnol, finnois, grec moderne, italien, néerlandais, portugais, suédois), soit dix langues, la moitié de l'ensemble, auxquelles s'ajoute le norvégien, sans doute prévu ici avant le référendum par lequel le peuple norvégien allait refuser l'adhésion de son pays à la CEE.

Deuxième remarque : sur les dix langues restantes, et si en mettant de côté le norvégien, qui aurait donc dû appartenir au groupe précédent, nous avons d'une part sept langues dont la présence est en partie explicable par l'histoire des migrations vers la France (arabe littéral, arménien, chinois, polonais, russe, turc, vietnamien) et deux langues dont la présence n'est explicable ni par le facteur européen ni par les migrations : hébreu moderne et japonais.

Troisième remarque : L'existence de ces deux grands groupes (langues européennes, langues de migrants) est confirmée par les six langues ajoutées en décembre 1994 : trois relèvent du premier (finnois, norvégien, suédois, malgré le cas particulier du norvégien) et trois du second (arménien, turc, vietnamien).

Quatrième remarque : La logique de ces deux groupes (encore une fois : langues

européennes, langues de migrants) aboutit dans le premier cas à choisir toutes les langues nationales des pays membres, dans le second à choisir certaines des langues de la population migrante : notons par exemple l'absence du kabyle, du wolof, du bambara, du sarakholé, du lingala..., pour ne citer que des langues au moins aussi importantes dans la population migrante que l'arménien ou le turc.

Cinquième remarque, et qui n'est pas la moindre : le fait que l'on propose aux élèves le choix entre vingt langues étrangères ne signifie pas que ceux-ci se répartissent harmonieusement entre ces langues. Ainsi, en 1986-1987, les élèves se répartissaient pour l'ensemble de la France de la façon suivante :

anglais	4 899 000	élèves
allemand	1 306 000	élèves
espagnol	1 219 000	élèves
italien	168 000	élèves
russe	25 000	élèves
portugais	14 600	élèves
arabe	13 560	élèves
chinois	2 050	élèves, etc.

Et nous avons donc un plurilinguisme de principe (vingt langues offertes) mais une tendance au monolinguisme (l'anglais largement dominant).

Ces vingt langues correspondent donc à des logiques différentes. certaines témoignent de la politique extérieure de la France (les langues de la C.E.E., bien sûr, mais aussi l'hébreu et le japonais), d'autres de sa politique intérieure (langues de migrants, celles qui sont présentes comme celles qui sont absentes).

Le ministère de l'Éducation nationale a par ailleurs introduit l'initiation à une langue étrangère à l'école primaire. Selon la direction de l'évaluation et de la prospective¹, sur les 498.000 élèves à suivre des cours de langue étrangère en 93-94, il y avait

- 73,5 % inscrits en anglais (contre 80,9 % l'année précédente)
- 18,2 % inscrits en allemand
- 3,6 % inscrits en espagnol.

Nous ne pouvons pas, bien entendu, parler ici de « choix », car les élèves ne peuvent prendre que la langue que leur offre l'administration, celle que l'instituteur est capable d'enseigner. Et se pose alors un problème de cohérence car si, comme nous le verrons plus loin, l'anglais est au plan international la langue contre laquelle se dresse la politique linguistique extérieure de la France, on peut se demander si, puisque de toute façon les élèves apprendront un jour ou l'autre l'anglais (ou de l'anglais), il ne conviendrait pas d'introduire à l'école primaire une tout autre langue.

¹ *L'enseignement de langues vivantes étrangères à l'école primaire*, DEP, décembre 1994

Les langues de migrants

Il existe en France un Enseignement des langues et cultures d'origine (ELCO) proposé en option aux enfants de migrants à l'école primaire.

Cet enseignement résulte d'accords bilatéraux conclus entre la France et différents pays : le Portugal en 1973, l'Italie et la Tunisie en 1974, l'Espagne et le Maroc en 1975, la Yougoslavie en 1977, la Turquie en 1978 et l'Algérie en 1982. Selon ces accords, les enseignants sont nommés et payés par leur pays d'origine, leur formation, leur niveau et le contenu des cours échappent au contrôle du ministère français de l'Éducation. Ainsi, dans l'accord signé avec la Turquie, apparaît un chapitre sur la « connaissance religieuse » précisant que les cours doivent « faire accepter aux enfants les principes moraux de l'islam », tandis que celui signé avec le Maroc prévoit vingt minutes par classes consacrées au Coran et vingt minutes à l'éducation islamique¹. On voit que cet enseignement n'a pas pour but de ménager aux enfants une insertion harmonieuse dans l'école française, en les éduquant en français sans leur couper de leurs racines, mais de les préparer à un hypothétique retour dans leurs pays d'origine (c'était la philosophie initiale des accords) et surtout de contenter les gouvernements de ces pays. La politique linguistique cède ici le pas à la politique internationale.

Les langues régionales

Depuis que la Révolution française, inspirée par le rapport de Talleyrand (1791), a donné à la France un modèle de nation monolingue, les langues régionales ont lentement cédé du terrain face à la langue nationale et sont aujourd'hui, du point de vue sociolinguistique, en voie de disparition.

Face à ce qu'il faut bien appeler les résidus d'un plurilinguisme défunt, la France n'a légiféré que tardivement. C'est en 1951, après un long débat parlementaire², que la loi Deixonne institue un enseignement facultatif de quatre « langues et dialectes locaux » (breton, basque, catalan, occitan) dans les collèges et les lycées. A l'époque, cet enseignement ne pouvait être que militant : il n'y avait pas de diplômes d'enseignement dans ces langues et les professeurs n'étaient pas payés. Les choses ont changé dans les années 80 et l'on a, après avoir créé des concours de recrutement, payé des enseignants. Ainsi, en 1994, 320 000 élèves suivaient en France des cours d'une langue régionale : 150 000 étudiaient l'alsacien, 72 000 l'occitan, 17 000 le corse, 13 000 le breton, 10 000 le catalan et 8 000 le basque³. Mais on voit mal comment cet enseignement peut inverser le cours des choses, et même s'il est par exemple question d'instituer en Corse, de la maternelle à l'université, trois heures d'enseignement hebdomadaire du corse, il semble bien que la disparition des langues régionales soit irréversible. On trouve une brève mention de ces langues dans la loi relative à l'emploi de la langue française (« loi Toubon ») qui, dans son article 21, précise : « Les dispositions de la présente loi s'appliquent sans préjudice de la législation et de la réglementation re-

1 Gabrielle Varro. « Les langues immigrées face à l'école française », *Language Problems and Language Planning*, vol. 8, n° 2, 1992, pp. 146-147

2 Voir Louis-Jean Calvet, *Linguistique et colonialisme*, Paris, Payot, 1974, pages 182-85

3. Haut conseil de la francophonie, *Etat de la francophonie dans le monde*, La documentation française, 1994, page 225

latives aux langues régionales de France et ne s'opposent pas à leur usage ». C'est tout, et c'est peu. Le principe de plurilinguisme avancé, comme nous allons le voir, par la France pour ce qui concerne l'Europe ne s'applique pas à son territoire national.

En Europe

Il y a un an, mi-décembre 1994, au moment où la France s'apprêtait à prendre la présidence de l'Union européenne, le ministre aux Affaires européennes de l'époque, Alain Lamassoure, proposait de limiter à cinq les langues de travail de la CEE, ces langues de travail se distinguant des langues officielles (celles de tous les pays membres). Aussitôt la presse grecque se déchaîna, accusant la France de vouloir supprimer les petites langues et de créer un directoire de cinq langues, puis le Danemark, la Suède, la Hollande, suivaient...

Le problème posé ici est à la fois technique et politique. Quelle est tout d'abord la situation linguistique de l'Europe ? On y trouve treize langues « nationales », mais deux Etats ayant renoncé à l'usage dans les institutions européennes d'une de leurs langues (l'Irlande a renoncé à l'irlandais et le Luxembourg au luxembourgeois) il ne reste que onze langues officielles européennes. Ces onze langues nous donnent 110 combinaisons d'interprétation possibles, ce qui implique des cabines de traduction, du personnel (les interprètes changent toutes les vingt minutes...), un budget énorme. En bref il est évident que la situation ne peut pas demeurer en l'état, qu'il faut limiter le nombre de langues ou accepter de payer le coût énorme de l'égalité des langues (comme les Québécois paient le coût du bilinguisme). Mais l'hypothèse d'une limitation du nombre de langues nous fait passer à un plan politique plus large.

Il y a en effet ici deux solutions : soit on limite le nombre de langues de travail (c'est la proposition - contestée - de la France), soit on ne fait rien et cette politique par défaut pourrait à terme mener à la domination de fait de l'anglais. Les réactions face à cette hypothèse sont bien entendu différentes selon les pays, et l'on comprend que la France, qui accorde une grande importance à la défense de la langue, y soit opposée. A l'inverse on peut imaginer qu'un certain nombre de pays refusant l'idée des cinq langues soient disposés à accepter un statut particulier accordé à l'anglais qui est déjà la langue internationale de travail... A ce débat technico-politique s'en ajoute un autre : la liste des langues de travail proposée par la France. Il s'agit de l'anglais, du français, de l'allemand, de l'espagnol et de l'italien, c'est-à-dire des langues les plus parlées dans l'Europe des 15. Et ce choix est évidemment politique, il met l'accent sur la communication au sein de l'Europe, excluant du même coup le portugais, beaucoup plus parlé dans le monde que l'italien, l'allemand et même le français. C'est-à-dire que ce choix ignore le statut mondial des langues et ne prend en compte que la statistique (nombre de locuteurs) en Europe. A côté d'une approche technique (il faut limiter les langues de travail) la proposition française présente donc une approche politique à deux niveaux :

- Il faut éviter que l'anglais ne devienne la seule langue de travail de l'Union.
- Il faut choisir les langues de travail en fonction de critères européens (d'où les cinq langues proposées, les plus parlées).

Ce choix, qui présente donc une certaine cohérence, a en même temps l'avantage de répondre aux grognements répétés de l'Allemagne, dont les représentants ne veulent pas avoir à travailler en anglais ou en français et insistent pour parler allemand. Il constitue par ailleurs un cadeau inespéré à l'Italie, dont la langue se voit ainsi attribuer un statut international auquel elle ne peut guère prétendre. Il fait donc à l'évidence des heureux et des mécontents, et l'on peut d'ores et déjà prévoir qui sera pour et qui sera contre : le portugais est, dans cette proposition, sous-évalué et cela devrait mécontenter le Portugal tandis que l'allemand est surévalué, ce qui devrait plaire à l'Allemagne...

Mais ce qui nous intéresse ici est que les arguments avancés se situent apparemment dans le cadre de la politique européenne, alors qu'ils masquent en fait des intérêts nationaux : la proposition de la France, présentée comme capable de résoudre les difficultés de fonctionnement des institutions européennes, peut en même temps être considérée comme une façon « habile » de défendre le français, tandis que les réactions de « petits pays » constituent une défense de leurs langues derrière une défense du principe de l'égalité...

De la même façon, la France insiste depuis longtemps pour que les pays européens enseignent deux langues dans leurs lycées, et cette insistance peut être présentée comme un projet « européen » (former des jeunes européens trilingues), mais constitue en même temps une défense du français (si l'on enseigne qu'une seule langue, cela serait bien sûr l'anglais, et la deuxième langue est nécessaire pour assurer une place au français).

On voit donc que la politique linguistique de la France en matière européenne est sans cesse tiraillée entre ces deux principes : la gestion linguistique de l'Europe et la défense de la langue française. Derrière cela il y a l'idée que l'avenir du français se joue dans l'Union européenne, qu'il faut absolument éviter que l'anglais n'y devienne la seule langue de travail, idée exprimée nettement dans un ouvrage publié par le ministère des Affaires étrangères :

« Ne nous y trompons pas toutefois, c'est dans l'Union européenne que se jouera l'avenir du français. Si demain, à la faveur des élargissements successifs, l'anglais s'imposait comme la seule langue de travail, comment pourrions-nous ailleurs défendre le statut international du français ? »¹

Cette position, qui pour une fois montre clairement où se trouve l'ennemi (le monolinguisme, certes, mais le monolinguisme anglophone), laisse cependant de côté une autre problématique. Si le statut international du français se joue symboliquement en Europe, son avenir statistique se joue en Afrique, où la démographie et les progrès possibles de la scolarisation assurent à la langue un réservoir immense de locuteurs potentiels. Mais cela nous mène à un autre pan de la politique linguistique de la France, celui qui concerne la francophonie.

1. Ministère des Affaires étrangères, *Histoires de diplomatie culturelle des origines à 1995*. La documentation française, Paris 1995, page 198

La francophonie

La politique francophone de la France a d'abord consisté, comme dans le reste du monde, à défendre la langue française, à assurer sa présence dans les structures des Etats membres, quitte dans certains pays (comme en Afrique) à s'opposer discrètement pour cela à la promotion des langues nationales, ou à ne pas la favoriser. Mais la francophonie a effectué en 1989 un virage important, du moins au niveau des discours. Lors du sommet des chefs d'Etats francophones de Dakar, en mai 1989, le président Mitterrand tenait un langage neuf, faisant référence à un dialogue des langues et des cultures dans l'espace francophone. Depuis lors, en particulier à l'ACCT, l'accent est mis sur les « langues partenaires », sur les problèmes de développement. Mais il s'agit là de la coopération multilatérale, alors que, dans le cadre de la coopération bilatérale, la France ne semble pas avoir changé de politique linguistique face à l'Afrique. Or, si elle contribuait en 1995 au budget de l'ACCT à concurrence de 59 millions de francs (contre 43 millions pour le Canada-Québec-Nouveau Brunswick et 16 millions pour la Communauté française de Belgique), elle donnait dans le même temps au Fonds d'aide et de coopération du ministère de la Coopération 1,4 milliard de francs, investissant ainsi vingt fois plus dans sa coopération bilatérale que dans la coopération multilatérale.

Et apparaît ici une contradiction entre les politiques bilatérales (impulsées par le ministère de la Coopération) et multilatérales de la France. Si l'on considère par exemple que l'important en Afrique est de diffuser la langue française, il va de soi qu'il convient de faire porter ses efforts sur l'enseignement et sur les médias. Mais si l'on considère que l'important est d'assurer dans ce continent un développement endogène, il faut alors se demander comment transmettre le savoir, le savoir-faire, si l'école en français est le meilleur vecteur de cette transmission, si l'utilisation de certaines langues africaines ne donnerait pas de meilleurs résultats. Et le choix entre ces deux directions est fondamental : dans le premier cas on assure (par le biais du français) la promotion individuelle de quelques élites, dans le second cas on chercherait (par le biais de langues africaines) une promotion collective. Or la France a tendance à jouer la carte du français (et donc de la promotion individuelle) dans sa politique bilatérale alors que les organismes francophones multilatéraux en grande partie financés par la France s'orientent de plus à plus, mais avec moins de moyens, dans la seconde direction...

Le français dans le monde

Pour le reste du monde, comme pour l'Europe dont nous avons traité plus haut, le problème de la politique linguistique de la France a un nom : l'anglais. C'est en 1919 que, pour la première fois dans l'histoire des relations internationales, un traité est rédigé en deux langues, le français et l'anglais. Le président américain Wilson avait en effet exigé que le traité de Versailles ne soit pas seulement écrit en français, comme c'était jusque-là l'usage. Date symbolique, car depuis lors la France se bat pour maintenir le statut international de « sa » langue, non sans succès d'ailleurs : à l'UNESCO comme à l'ONU le français est parmi les quelques langues de travail, de nombreuses délégations l'utilisent dans leurs interventions et, surtout, le nombre de francophones dans le monde est en constante augmentation. Ainsi les Français ne sont-ils plus majoritaires dans l'ensemble des francophones, et le français n'est-il plus vraiment la

langue de la seule France. Mais voilà : le français n'est plus la première langue internationale, il est largement dépassé par l'anglais, et son statut est comparable à celui de l'espagnol, voire même du portugais... On lit dans l'ouvrage du ministère des Affaires étrangères que nous avons déjà cité ce passage : « Ne nous trompons pas d'objectif, il ne s'agit pas de livrer bataille contre l'anglais, mais de se battre pour le maintien d'un pluralisme linguistique et culturel qui nous paraît nécessaire non seulement pour nous-mêmes, mais pour beaucoup de nos partenaires »¹. Il est vrai que dans la revendication de l'exception culturelle par exemple, la France a certes défendu son cinéma mais en même temps le cinéma italien ou espagnol, comme il est vrai que les cinéastes japonais aimeraient bien que leur gouvernement prenne des positions comparables. Mais il demeure que ce pluralisme linguistique et culturel, évoqué chaque fois que le français se trouve menacé, ne l'est guère lorsque ses positions sont plus sûres, comme en France ou en Afrique francophone.

Conclusion

Les auteurs des *Histoires de diplomatie culturelle* notent que lorsque Maurice Couve de Murville, ayant été dix ans ministre des Affaires étrangères, rédige ses mémoires, il y consacre quatre cents pages aux relations entre la France et les grands pays de ce monde et quatre pages aux questions culturelles. Or, durant ces dix années, la moitié du budget de son ministère allait aux Affaires culturelles et techniques². Il est vrai que pendant de longues années la diffusion du français à l'étranger a d'abord été un marché plus qu'une politique. Les éditeurs et les auteurs de méthodes en ont retiré des bénéfices importants, et comme il fallait, d'un point de vue commercial, remplacer cycliquement ces méthodes, des « méthodologues » se sont attachés à produire de nouvelles « théories ». Des approches structuro-globale, audiovisuelle, communicative se succédaient, les exercices structuraux étaient un temps la panacée, bientôt remplacés par les microconversations, puis par d'autres innovations. Des organismes para-universitaires (BELC, CREDIF) se spécialisaient dans l'enseignement du français à l'étranger, avant que le FLE (français langue étrangère) devienne une spécialité proprement universitaire. Il y avait dans tout cela des intérêts financiers évidents, une approche théorique dont la profondeur ne sautait pas aux yeux et une relative absence de réflexion politique.

Ce déséquilibre entre le désintéret politique et la mansuétude financière face à la politique culturelle et linguistique s'est prolongé sous les présidences de Georges Pompidou et de Valéry Giscard d'Estaing, et c'est après l'élection de François Mitterrand que l'on a vu se multiplier les organismes, les réunions, les décisions concernant la langue et la francophonie, que l'on a vu le chef de l'Etat s'intéresser directement à ces problèmes. Mais le fait que la politique linguistique de la France soit semble-t-il dorénavant traitée au plus haut niveau ne garantit pas son unité.

La politique linguistique de la France a-t-elle une cohérence, et où se trouve-t-elle ? On peut douter de sa cohérence pour des raisons tout d'abord techniques : nous avons vu que les lieux de décisions sont multiples, qu'il n'existe pas de lieu de

¹ *Id ibid* page 197

² *Op cit* page 104.

réflexion, par exemple universitaire, qui pourrait fournir aux décideurs des dossiers concrets, un suivi des situations, une analyse de la conjoncture. On peut aussi voir une certaine contradiction entre la défense affirmée du plurilinguisme en Europe et le peu d'empressement mis à défendre ce principe dans les frontières de la France lorsqu'il s'agit des langues régionales. On peut encore voir une contradiction entre la tendance à une planification linguistique indicative (le texte sur les rectifications de l'orthographe) et la tendance à une planification impérative (la « loi Toubon »). On peut enfin, malgré un léger changement de cap depuis le sommet de Dakar, noter que la politique linguistique de la francophonie semble ignorer les langues dites « partenaires », faire fi du principe de plurilinguisme avancé en Europe et ne pas se préoccuper de la place des langues dans le développement lorsqu'il s'agit de la place du français en Afrique. Pour toutes ces raisons, donc, il semble bien que cette politique linguistique n'ait aucune unité. Mais sa cohérence se situe à un autre niveau, celui de la défense de la langue française, à la fois du point de vue du corpus (lutte contre les emprunts, néologie dans différents domaines, industries de la langue...) et du point de vue du statut (place du français dans les institutions internationales, enseignement du français langue étrangère, etc.). Depuis que la Révolution a décidé qu'à une République une et indivisible il fallait une langue une et indivisible, c'est le modèle monolingue qui règne et qui a été appliqué à la fois dans l'hexagone et en Afrique à l'époque coloniale. Les principes affirmés (plurilinguisme en Europe, dialogue entre français et langues partenaires dans l'espace francophone) le sont donc souvent de façon tactique. Mais, plus qu'une contradiction entre tactique et stratégie, il faut voir ici une subordination des principes à une fin : la politique linguistique de la France a une cohérence téléologique profonde qui la mène à une incohérence théorique et à des stratégies variées. Elle ne défend pas partout les mêmes principes parce qu'elle défend partout le français, même si elle ne le dit pas à haute voix, et même si elle ne sait pas toujours comment le défendre.

Représentations et politique linguistiques au Mali

Cécile CANUT

Université Paris III-INALCO

Depuis les Indépendances, aucune politique linguistique n'a réellement été engagée au Mali. « La planification par défaut » telle que la nommait Louis-Jean Calvet¹ demeure identique aujourd'hui. Le bambara, langue véhiculaire utilisée à 80 %, conserve un statut de langue nationale partagé par 12 langues dont une seule autre possède un rôle véhiculaire au Mali (le songhay).

Si elle est officieusement privilégiée - alphabétisation, expériences de scolarisation, journaux en langues nationales... - depuis plus de 30 ans, la langue majoritaire ne parvient cependant pas à s'imposer officiellement comme la première langue nationale à côté du français, langue officielle depuis la colonisation. De fait, toute forme de développement en langues nationales est en quelque sorte « bloquée » alors que l'éducation (en français) ne cesse de se détériorer. Les actions en matière de planification linguistique restent très timides car aucune décision politique n'est prise.

Cette situation *a priori* surprenante du fait de la divergence entre la gestion des politiques et celle des locuteurs s'explique par la combinaison de différents paramètres psycholinguistiques et sociolinguistiques. L'étude des représentations sur les langues, les *imaginaires linguistiques*², en parallèle avec la réalité des usages, permet de comprendre le « silence » des politiques.

Les résultats d'une enquête concernant plus de 700 locuteurs (Peul, Songhay, Kel Tamasheq, Bambara, Malinké) portant à la fois sur les usages et sur les attitudes³ montrent que si le bambara reste la langue véhiculaire la plus importante, les villages au-dessus de Mopti et les villes du nord résistent à son expansion : à Tombouctou et

1. Calvet, Louis-Jean, « Le Bambara : Planification par défaut au Mali » dans Fodor, I., Hagège, C., (eds), *La réforme des langues*, vol. 1, Buske Verlag Hamburg, 1982, pp. 281-287

2. Voir Houdebine, Anne-Marie, « Norme, imaginaire linguistique et phonologie du français contemporain », *La norme, concept sociolinguistique. Le Français moderne*, 1, Paris, CILF, 1982, pp.42-51

3. Etude macro- et micro-linguistique des dynamiques linguistiques dans le cadre d'une thèse : *Dynamique et imaginaire linguistiques dans les sociétés à tradition orale, le cas du Mali*, sous la direction d'Anne-Marie Houdebine, 1995.

Gao, le songhay s'impose encore dans tous les contextes. Si dans notre sous-échantillon (Gao/Tombouctou), 27 personnes (54 %) ont une compétence en bambara, celle-ci reste très peu utilisée. Elle est le résultat de voyages et de séjours en zone manding. En effet, il s'agit essentiellement de locuteurs mobiles, commerçants, fonctionnaires ou scolaires qui effectuent leurs études hors de leurs lieux de résidence. Ce sont donc moins les Bambara qui font entrer leur langue dans la zone (car ils sont très peu nombreux à s'y rendre) que les Songhay qui la rapportent du sud.

La progression du bambara sur le territoire reste cependant incontestable puisque la ville de Mopti à dominante *foulaphone* devient peu à peu bambarophone sous l'influence des jeunes. 86% des locuteurs interrogés de langue première peul ont des compétences en bambara. Les groupes linguistiques les plus réduits comme les Bobo, les Bozo, les Dogon, etc., utilisent non plus le peul comme langue de communication interethnique mais le bambara. Les raisons de ces comportements nouveaux proviennent de nombreux facteurs externes : urbanisation, accélération de l'exode rural, économie de marché, développement des médias et des voies de communication, rôle économique très fort de la capitale, mais aussi par des attitudes nouvelles des jeunes en milieu urbain. Le bambara, devenu pour certains d'entre eux un emblème national¹, possède une fonction instrumentale et identitaire assez forte. Ils le décrivent comme « *un moyen de communication* », « *utile* », « *moderne* », « *facile* », « *joli* », etc. Le *bamanankan* de Bamako n'a, pour ces jeunes citadins, plus rien à voir avec une ethnie particulière. Il est un reflet de la ville, de la société de consommation, de la *modernité* à laquelle ils veulent s'identifier.

Cette adhésion est cependant loin d'être unanime puisque les adultes non bambarophones stigmatisent toujours l'usage du bambara tout comme les jeunes dans le nord et en zones rurales². Leurs discours font apparaître des normes subjectives relevant à la fois de la fiction et de la prescription :

« *On ne peut pas parler bambara sans mettre un mot étranger. La syntaxe du bambara est mauvaise : les mots sont mis les uns à côté des autres, collés.* » (peul-Mopti)

« *Le malinké aura plus d'importance que le bambara, il ne disparaîtra jamais, c'est le bambara qui doit disparaître.* » (malinké-Kita).

« *Mes enfants n'apprendront jamais le bambara à l'école : qu'est ce qu'ils vont foutre avec le bambara ?* » (tamasheq-Bamako)

Ces prises de position³ sont ensuite étayées par des comparaisons avec la langue première décrite comme « *belle* », « *riche* », « *poétique* », « *littéraire* », ... Le processus de composition lexicale en bambara est par exemple souvent cité comme un élément d'« *appauvrissement* » linguistique : « *En bambara tout est /ji/ : la morve, /nunji/, la bave, /daji/, les larmes, /nieji/! Ce n'est pas une belle langue, elle n'a pas de vocabulaire propre.* » (peul-Bamako).

1 « *Il y a quelques problèmes politiques, mais on a opté pour le bambara comme langue nationale car elle est la plus parlée. C'est normal : j'ai envie que le Mali soit une nation, j'ai l'esprit nationaliste.* » (peul-Bamako)

2. Excepté les villages du sud.

3. Nous ne pouvons citer ici que quelques exemples tirés d'un corpus de plus de 2477 énoncés.

La convergence entre les discours d'une partie des locuteurs et l'action des politiques semble donc en rupture avec les pratiques langagières effectives. L'utilisation du bambara n'implique pas d'adhésion particulière à cette langue souvent dévalorisée et même niée : « *Le bambara n'est pas une langue, c'est un ensemble de mots, mais nous sommes obligés de la parler* » (peul-Mopti).

Le français, utilisé par une minorité de lettrés, conserve par contre, dans l'*imaginaire linguistique* de presque tous les enquêtés, une importance capitale. D'une part, c'est une langue associée au travail et à l'ascension sociale en relation avec le parcours scolaire et son aboutissement (fonctionnariat), d'autre part, elle représente une échappatoire essentielle aux déséquilibres linguistiques maliens. « *Langue neutre* », « *intermédiaire* », « *arbitre linguistique* », pour beaucoup, « *le français est un consensus car chacun y trouve son compte*. » (tamasheq-Bamako).

L'*imaginaire linguistique* a donc un rôle à la fois dans les gestions linguistiques internes (locuteurs) et externes (politiques). Il permet de relativiser les typologies existantes (*statuts/corpus*)¹ afin d'appréhender le plurilinguisme dans sa spécificité et ses divergences. Le choix d'une langue en situation de plurilinguisme s'inscrit dans un processus identitaire fondamental qu'il est impossible d'occulter dans l'étude linguistique. La dichotomie entre les langues parlées dans les concessions (en famille) et à l'extérieur (rues, marchés, administrations...), et plus encore selon chaque contexte interactionnel, permet aussi de préciser les dynamiques linguistiques : lorsqu'un songhay parle bambara dans un lieu public à Bamako, cela n'implique pas qu'il accepte la domination de cette langue et qu'il l'utilise dans d'autres contextes. Certains avouent d'ailleurs que si le bambara était officialisé, ils « prendraient les armes ». Ils n'hésitent pas à contraindre physiquement leurs enfants à parler leur langue en famille². De la même façon, les Peul, très nombreux à abandonner leur langue à Bamako, restent les plus agressifs vis-à-vis de la politique linguistique du pays selon eux « *pro-bambara* » : « *Le gouvernement soutient aveuglément le bambara, c'est une politique de domination à outrance. La radio piaille le bambara. Le directeur de la radio régionale de Mopti ne parle même pas peul* » (peul-Mopti).

Dans la majorité des cas, le bambara est considéré comme « *la langue du pouvoir* » (peul-Mopti). Si certains acceptent sa domination, en aucun cas ils ne tolèrent qu'elle soit privilégiée au détriment des autres langues nationales.

« *Une langue s'imposera d'elle-même au Mali, le bambara, mais il ne faut pas qu'on l'impose. Je n'aimerais pas qu'il n'y ait qu'une seule langue au Mali. Une langue qui remplit les conditions d'unité nationale, ne doit pas exclure les autres tout aussi importantes. Il ne faut pas céder au nationalisme.* » (malinké-Sagabari)

Face à une telle situation, imposer le bambara comme « langue nationale officielle » (statut 1) selon la terminologie de N'do Cisse³, pourrait remettre en cause

1 D'après la typologie proposée par Chaudenson, Robert (dir.), *La francophonie représentations, réalités, perspectives. Langues et développement*, Paris, Didier Erudition, 1991.

2 « *J'ai dû à mes enfants qu'à partir du moment où l'on entre dans ma concession on parle songhay ou le français, la langue de travail. Le bambara de toute façon, ils l'apprennent dehors. S'il y a un gamin qui parle bambara, il reçoit sa raclée. Il n'y a pas d'autre moyen que la cravache* » (peul-Bamako).

3 « L'Etat malien face au multilinguisme » dans CERPL, CLAD (eds), *Des langues et des villes*, Paris, Didier Erudition, 1992, p. 190.

l'unité nationale du Mali. Le gouvernement préfère donc préserver la cohésion nationale - déjà malmenée depuis 1990 par l'action touarègue - plutôt que de réaliser l'unité linguistique « à tout prix ».

La divergence première politique/usages se double donc d'une convergence des *imaginaires linguistiques*, processus qui ne facilite pas la valorisation des langues nationales dans les domaines concrets de l'application linguistique (santé, éducation, etc.) : toutes les langues sont respectées mais aucune n'est réellement intégrée à la recherche scientifique.

A partir d'un tel constat, on peut se demander s'il est préférable de fonder une politique et une planification linguistiques sur les compétences et les pratiques réelles des locuteurs ou sur leurs représentations. Actuellement, nos enquêtes montrent que le gouvernement malien prend en compte les discours plus que les comportements. Ce parti pris est politique puisque l'unité nationale est apparemment en jeu. L'hétérogénéité et la diversité des normes subjectives amènent cependant à se poser des questions quant au poids effectif des représentations sur une décision politique telle que l'imposition du bambara comme seconde langue officielle. Pour de nombreux locuteurs, le bambara possède une fonction *instrumentale* et parfois *identitaire* très forte. Si certains pères regrettent et dénoncent l'abandon de la langue première par leurs enfants, ils savent aussi que leur ascension sociale en dépend. Le choix du bambara à Bamako par les jeunes Peul, Songhay, ou Tamasheq n'est pas le simple reflet d'une pratique sociale mais participe à la mise en œuvre d'une nouvelle pratique sociale dont la langue est le moteur. Si « la langue du père » reste très forte dans leur imaginaire, ils voient dans le bambara un moyen de mobilité sociale et d'émancipation. Les représentations linguistiques et langagières, à travers leur mise en mots, attestent d'ambivalences constantes.

Le Mali peut-il donc continuer à fermer les yeux sur les problèmes linguistiques alors qu'ils sont inextricablement liés au développement, notamment en matière d'éducation ? A peine 10 % des enfants scolarisés atteignent le niveau secondaire pour des raisons économiques, certes, mais aussi linguistiques, comme de nombreux travaux l'ont démontré. D'après notre enquête, 41,5 % de Malinké en zones rurales ne comprennent pas les messages transmis en bambara à la radio. Ailleurs, dans le nord, ni le français ni le bambara ne sont compris par la totalité de la population.

Malgré la complexité des situations, il semble que l'introduction, comme seconde langue d'enseignement, du bambara au sud de Mopti, du peul dans la zone centrale et du songhay au nord¹ peut être au moins envisagée si une sensibilisation effective est réalisée auprès des populations qui ne comprennent pas pourquoi on étudie les langues africaines : « Ça ne sert à rien. C'est le français qui donne du travail ! ». Au moment même où certains directeurs d'école déclarent que « l'école expérimentale, c'est pour les cobayes, les enfants de paysans qui ne comprennent rien »², cette première étape paraît fondamentale avant toute introduction des langues nationales dans l'enseignement. Si une telle perspective³ semble se préciser, il est très

1 La question reste toutefois posée pour le tamasheq.

2 Enquête à Tombouctou.

3 Application de la méthode convergente (bilinguisme français/langue africaine) mise au point par le CIAVER à Ségou

probable que le manque de sensibilisation, de préparation et de formation des enseignants aboutira à un échec. En outre, l'examen final (Baccalauréat) se déroulant en français, le problème reste identique : les parents ne comprennent pas l'utilité de cet apprentissage supplémentaire.

En matière d'information et de transmission des savoirs et savoir-faire, les efforts doivent converger en direction des zones éloignées de la capitale (zones rurales et nord du pays) et plus particulièrement des femmes, les premières concernées et pourtant les dernières à être alphabétisées¹ et scolarisées. La création de radios locales ou régionales dans les langues véhiculaires (au moins peul et songhay) devrait permettre une amélioration de la compréhension des messages sanitaires, agricoles, écologiques, etc.

Ces quelques propositions d'urgence qui résultent d'une analyse des dynamiques linguistiques maliennes doivent cependant être approfondies en fonction des demandes et des besoins. Si les représentations multiples des uns ou des autres sont un frein indéniable à l'évolution de certaines tendances linguistiques, comme la progression du bambara vers le nord, elles ne doivent pas être un obstacle à l'action politique dont le rôle est aussi d'informer et de sensibiliser les populations. Les discours anti-bambara recueillis dans nos entretiens sont rarement proférés envers les locuteurs eux-mêmes car de nombreux paramètres viennent adoucir le « conflit linguistique ».

Si les quatre langues principales² du Mali sont développées de manière égalitaire selon les zones géographiques aucune menace ne pèsera sur la cohésion nationale car il n'y a pas de *guerre des langues* au Mali

Les résultats de l'étude des usages et des représentations permettent d'une part de comprendre le mutisme des politiciens au Mali et d'autre part de proposer des éléments concrets allant dans le sens des dynamiques observées. Les processus de gestion du plurilinguisme sont complexes mais jamais insurmontables surtout lorsque la santé, l'éducation et le bien-être des hommes en dépendent.

1 10,5 % contre 25 % des sujets masculins

2 La question se pose cependant pour le tamasheq puisque l'ensemble de la communauté touarègue a déserté le Mali

Un exemple concret d'alternance de codes en Algérie : les spectacles de Mohamed Fellag

Dominique CAUBET

INALCO, Paris

Pour illustrer une partie de la question des langues en présence en Algérie, j'ai choisi de prendre l'exemple d'un corpus de mélange dans le spectacle de l'humoriste algérien Mohamed Fellag. Fellag est devenu une figure marquante dans les années où la créativité a pu s'exprimer ouvertement en Algérie (88-93), car il a adopté une liberté de ton surprenante.

Né en Kabylie, Fellag n'a appris l'arabe algérien que vers l'âge de 9 ans, lors de son installation à Alger ; il a appris le français dans le cadre scolaire depuis la 1^{re} année du primaire ; puis, l'arabe classique a été brusquement introduit après l'indépendance en plein secondaire, provoquant une réaction de rejet.

Dans ses spectacles, Fellag mélange l'arabe algérien, le français et le kabyle ; il parle de la langue qu'il utilise en ces termes¹ :

« J'utilise les trois langues qu'on utilise à Alger dans la rue : le berbère, l'arabe algérien et le français. Moi, ce qui m'intéresse, c'est que ça répond à une manière de parler dans la rue, c'est la vraie langue vivante... En tant qu'acteur, en tant que conteur, je ne peux pas me permettre de parler une langue que mon public ne saisira pas... travailler les langues, ça m'amuse aussi, c'est riche, on s'adapte tout de suite : un mot qui manque en arabe, hop, on le prend en français et on le conjugue en arabe, on le triture et on en fait un mot. »

Pour donner une impression de la langue utilisée, je commencerai par citer un extrait du corpus extrait d'un spectacle donné à Alger en 1989, Cocktail Khorotov :

1 Voir D. Caubet, Entretien avec Mohamed Fellag.

... alors, bon ! **qult l-kum, eand-hum** (en Suisse) la propreté, c'est incroyable ! **ma ši kīma hnāya** ; **hnāya**, la propr... la saleté **tāe-na hna**, elle est franche ; on est francs, **hna** ; **hna**, y'a pas de problème, tout est là ! c'est l'exposition universelle **tāe əl-wsəx tāe-na**, on n'a rien à cacher ! **wə-elāh ? kāš-ən-nhār wāhed** y s'est plaint **ūla ? ! šūfu, llah ybārək !**, vous êtes en bonne santé ! **ki tšūfu** un algérien **smīn**, c'est que malade ! ... **āna**, tellement **mwāləf**, tellement **mwāləf b-əz-zbəl, bəkri, nhār kunt sğīr, tsəmma wəllāt** la madeleine de Proust ... **wəllīt, ki nrūh l-l'**étranger, **daimən nəddi meā-ya** un sachet, **nəddi meā-ya** un sachet **tāe əz-zbəl**, voilà ... **kull xəṭra təhkəm l-i** la nostalgie, hop ! **ndīr hākda** (respire)

alors, bon, je vous disais, ils ont la propreté, c'est incroyable, ce n'est pas comme nous ici, notre propr...saleté, elle est franche, on est francs, nous, nous, y'a pas de problème, tout est là, c'est l'exposition univverselle de notre saleté, on n'a rien à cacher ! et pourquoi, d'ailleurs ? y'a déjà quelqu'un qui s'est plaint ou quoi ? Regardez, Dieu vous bénisse, vous êtes en bonne santé ! Quand vous voyez un algérien gras, c'est qu'il est malade !... Moi, je suis tellement habitué, je suis tellement habitué à ces ordures, autrefois, quand j'étais petit, en fait c'est devenu pour moi la madeleine de Proust... j'en suis arrivé, quand je vais à l'étranger, à emporter avec moi un sachet, j'emporte avec moi un sachet d'ordures, voilà !... chaque fois que la nostalgie m'attrape, hop ! je fais comme ça...

kāyən même **wāhed-əl-perroquet** au 2^e étage **təmmāk f-əl-təht, wāhed-əl-perroquet, wāhed-əl-xāməg, əl-perroquet hāda** !... alors, **ki gābu-h l-hnāya, wəllāh təlləm əš-smāta ! təlləm yšəmm u ydūmən, u ytəyyəh !** la dernière fois, **f-əs-cinq octobre (māt fə-s-cinq octobre hūwa !)** **kān l-fūq f-əl-balcon hākdāya, qāəd hākdāya yeəṣṣ, yxdəm təmma, ət-tawra, kān yeəṣṣ mən-l-fūq, mən əd-deuxième balcon, hətta gəzət** une colonne **tāe əl-əskār mən təmmāk, dār l-hum** : « A mort les vaches ! » **wāhed-mən-əl-əskār dār l-u « ttaf » u yūh mən əd-deuxième étage ; tār hākda u ydīr** : « **təhya əd-dīmūkrātīya** ! » **kān sāmət, b-əṣ-ṣəhh**, il s'est racheté quand même !

il y avait même un perroquet au 2^e étage, là-bas en bas, un perroquet, un vrai pourri ce perroquet, alors...quand on l'a amené ici, je vous jure qu'il a appris l'art de s'accrocher aux gens, il a appris à chiquer et à jouer aux dominos et à balancer des vacheries ! la dernière fois, le 5 octobre (il est mort le 5 octobre) ; il était en haut sur le balcon, comme ça, assis tranquille comme ça à surveiller, il surveillait comme ça, il travaillait là-bas, la révolution, il surveillait d'en haut, du 2^e balcon, quand passa une colonne de soldats par là-bas, il leur a fait : « A mort les vaches ! » un des soldats lui a fait « ppan » et il est tombé du 2^e étage : il s'est envolé comme ça et il a fait : « Vive la démocratie ! », c'était un pot de colle, mais il s'est racheté quand même !

Je pense qu'il est important de distinguer les conditions de production de l'alternance de codes ; les vrais bilingues n'alternent pas de la même façon que ceux qui maîtrisent mal une langue dominante (dans l'immigration par exemple).

Or, Fellag est profondément trilingue et dans son spectacle, enregistré à Alger, le français n'a pas une position dominante, puisqu'il s'agit de communiquer avec le public sur le ton de la complicité, dans sa langue. Le français est volontairement déformé, prononcé avec l'intonation algérienne, et devient un des éléments du comique.

Ce type d'alternance de codes ne se pratique que dans des situations informelles où règne une certaine confiance, voire une complicité : or, c'est exactement le genre de relations qu'entretient Fellag avec le public, à qui il parle comme s'il racontait une histoire à un copain

Dans cette séquence, c'est l'arabe algérien qui est dominant, au sens où l'intonation est celle de l'arabe algérien et les séquences en français sont arabisées ; c'est presque toujours la langue « matrice », le français étant langue « encadrée », selon la terminologie de Myers-Scotton : les *r* sont roulés, le système vocalique, aménagé, et ce, même par des gens qui parlent parfaitement le français lorsqu'ils ne mélangent pas.

La question qui se pose est alors de savoir pourquoi, dans la plupart des cas d'alternance chez des bilingues, les deux langues conservent leur prononciation d'origine, alors qu'au Maghreb, le français est « arabisé » ? Un des éléments de réponse peut être à rechercher dans le processus de réappropriation du français par les Maghrébins. On citera à ce propos l'article de G. Granguillaume¹ :

« Le caractère normatif de la langue maternelle n'est pas à démontrer. Il est toutefois intéressant d'en constater les effets... La prononciation du français avec un fort accent par des locuteurs maghrébins utilisant cette langue est souvent un effet de cet interdit, et correspond à une sorte de tentative d'insérer le français à l'intérieur du dialecte d'origine (comme il est fait pour les mots français empruntés). Dans le même sens, on peut souvent constater que des locuteurs maghrébins parlant le français sans accent avec des interlocuteurs français adoptent un accent maghrébin (*r* roulé par exemple) lorsqu'ils parlent avec leurs compatriotes ou se retrouvent dans leur pays d'origine. Il est d'ailleurs significatif que cet interdit exige seulement du locuteur qu'il exprime dans la langue maternelle la forme globale de son discours, et ne fait aucun obstacle à l'introduction de termes ou d'expressions étrangères. Une autre piste, qui irait dans le même sens, consisterait à dire que l'alternance se fait, non pas avec le français, mais avec le français algérien. »

Il est important de resituer cette alternance de code dans le cadre plus large de la situation linguistique en Algérie. Pour mieux comprendre cette question, on se référera aux derniers travaux de G. Grandguillaume ou de M. Benrabah² ; je citerai le résumé de la communication de G. Grandguillaume au colloque « Langues et Pouvoir »³, à propos de la politique d'arabisation :

« Le déroulement historique de cette politique montre que, dans un premier temps, le pouvoir a cru pouvoir, par le zèle qu'il mettait à restaurer la langue arabe classique, dite langue du Coran, transférer sur l'Etat la légitimité politique traditionnellement attachée à l'Islam en tant que religion. Cette opération, pour des raisons multiples liées aux conditions de mise en œuvre de l'arabisation, n'a pas abouti au résultat souhaité. Bien plus, à partir des années 80, c'est le mouvement islamiste contestataire radical de la légitimité morale du pouvoir, qui a bé-

1. Voir *IJSL* 87, p. 52.

2. Voir d'abord le numéro d'*Esprit* consacré à l'Algérie, janvier 1995

3. INALCO, 11-13 octobre 1995.

néficié des effets de l'arabisation, transformée souvent en islamisation. (...) Dans le cours de cette réflexion, se pose la question de la langue effectivement parlée par les citoyens d'Algérie. Il s'agit d'une langue orale, berbère ou arabe, qui entretient une référence fondamentale et identitaire avec l'algérianité. Or le mépris dans lequel le pouvoir, à la suite du régime colonial, a tenu ces langues parlées, l'a privé du lien profond qu'il aurait pu entretenir par elles avec la société, et l'a privé, malgré la politique d'arabisation, d'une source essentielle de légitimation ».

Les langues maternelles qui auraient pu (et dû) être la source d'une « fierté identitaire » algérienne, selon les termes de M. Benrabah, ont été l'objet de mépris et même d'interdictions : « les langues effectivement parlées sont les langues officiellement bannies ».

A côté des langues maternelles, on trouve l'arabe classique et le français. L'arabe classique s'apprend à l'école ou à la mosquée ; le français, différemment selon les milieux : très tôt à la maison où certains couples parlent français, à l'école en 3^e année primaire, pour d'autres, et, fait nouveau depuis 5 ou 6 ans, à la télévision par le biais des paraboles¹ qui touchent selon M. Benrabah, 12 millions de personnes, soit près de 50 % de la population (on estime à 51 % la population urbaine en 1995).

L'arabe algérien n'a toujours pas d'existence officielle ; et pourtant, une très grande partie de la création contemporaine, théâtre, chanson, humour, cinéma, ne se fait que dans les langues maternelles, qui sont les seules à permettre la communication spontanée, l'intimité, la complicité, le rire, et qui véhiculent la plupart des références culturelles particulières constitutives de la nation algérienne.

C'est à cette conclusion qu'aboutit G. Granguillaume, lorsqu'il aborde la créativité² :

« ...les dialectes sont la véritable langue maternelle, celle dans laquelle tout individu a structuré sa personnalité, langue du désir et du rêve. Langue qui est la source de la créativité authentique. Ce qui est vrai pour les individus se révèle aussi dans la création collective, particulièrement dans le théâtre et la chanson. »

En prenant l'exemple de Fellag, je voulais montrer que l'alternance de codes peut se faire avec plaisir, qu'elle fait rire, surtout lorsqu'elle est pratiquée par des gens qui ont une très bonne compétence dans les deux langues ; elle peut également servir de base à une création artistique très appréciée parce qu'elle colle parfaitement à la réalité du pays, à ses problèmes et à son humour.

L'arabe algérien a emprunté au français le suffixe *-iste*, ce qui lui a permis de créer des mots aussi essentiels aujourd'hui que **hīt-ist**, **hūm-ist**, **xobz-ist**³. Le mot **hīt ist** est revenu dans les banlieues françaises comme muriste : bel échange !

1. Les paraboles sont collectives en Algérie

2. Voir *IJSL* 87, 91, p. 54.

3. Celui qui tient les murs (óéǧ), celui qui aime son quartier (òéma), celui qui ne travaille que pour le pain (xobza), c'est-à-dire le « fric ».

Références

- BENRABAH, Mohamed (1995). « La langue perdue », in *Esprit*, janvier 1995
- BOUMANS, Louis (1995). « Le rôle des morphèmes de fonction dans le codeswitching », in *Langues du Maroc*, Petra Bos éd. Tilburg : Tilburg University Press.
- CAUBET, Dominique (1993). *L'arabe marocain*, tomes I et II. Pectis.
- CAUBET, Dominique (1996). « Entretien avec Mohamed Fellag », in Collection Bilan et perspectives, textes en hommage à la recherche algérienne, F. Laroussi éd., Université de Rouen
- CHAKER, Salem (1995). « La langue berbère dans le champ politique maghrébin, le cas algérien : rupture ou continuité ? », communication au colloque « Langues et pouvoir », INALCO, 11-13 octobre 1995
- GRANDGUILLAUME, Gilbert (1991). « Arabisation et langues maternelles dans le contexte national au Maghreb », in *IJSL* 87
- GRANDGUILLAUME, Gilbert (1995). « Comment a-t-on pu en arriver là ? », in *Esprit*, janvier 1995.
- GRANDGUILLAUME, Gilbert (1995). « Arabisation et légitimité politique en Algérie », communication au colloque « Langues et pouvoir », INALCO, 11-13 octobre 1995.
- HEATH, Jeffrey (1989). *From Code-switching to Borrowing, A Case Study of Moroccan Arabic*, Kegan Paul International
- MYERS-SCOTTON, C. (1983). *Duelling Languages - Grammatical structure in codeswitching*, Clarendon Press
- NORTIER, Jacomine (1990). *Dutch-Moroccan Arabic Codeswitching among Moroccans in the Netherlands*, Foris, Dordrecht.

Politique et aménagement linguistiques. Des concepts revisités à la lumière de quelques expériences

Robert CHAUDENSON

Institut d'études créoles et francophones
Université de Provence ; URA 1041 du CNRS

La décennie 1990-2000 aurait dû être la grande décennie de l'aménagement linguistique dans l'espace francophone du Sud, puisqu'ici même à Dakar, lors de la Troisième Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement ayant en commun l'usage du français, en mai 1989, a été prise la décision solennelle de mettre en œuvre au cours de cette période un « plan décennal d'aménagement linguistique de la francophonie ».

Cette décision faisait elle-même suite aux réflexions et propositions d'un document également important, « Enjeux et défis », issu, semble-t-il, des travaux conduits, avant le Sommet lui-même, par le Comité international de préparation, présidé alors par Christian Valentin. Je place ici un bémol car, quelques années après, certains membres du Comité de programme « Culture et aménagement linguistique » ont émis des réserves sur la légitimité d'un tel document qui, selon leur interprétation, n'aurait pas été approuvé officiellement lors du Sommet. Quel que soit le sort administratif fait, *a posteriori*, à ce texte, il a sans doute inspiré la décision du Sommet de Dakar dont on ne peut guère contester la légitimité. De toute façon, indépendamment même des fondements juridiques de la contestation, une telle remise en cause, venue essentiellement de la francophonie nord-américaine, est en soi intéressante et surtout chargée de significations. Elle illustre en effet toutes les limites, conscientes ou inconscientes, du discours officiel sur le nécessaire aménagement de la coexistence des langues dans l'espace francophone.

Mon propos n'est pas ici d'entrer dans un débat sur la définition même des termes « politique », « planification » et « aménagement » linguistiques ; je crois d'ailleurs que la discussion risquerait de ne porter que sur des points d'histoire : Quand a-t-on, pour la première fois, usé du terme « aménagement linguistique » ? Qui l'a fait ? Pourquoi ? Je ne connais pas les réponses précises à pareilles questions. Cet état d'ignorance ne me trouble guère, car je suis à peu près convaincu que l'ex-

pression nous vient d'Amérique du Nord et qu'elle résulte de la convergence d'une triple visée :

- chercher un terme français pouvant se substituer à « language planning » utilisée dans toute la littérature spécialisée en anglais :

- éviter le terme « planification » aux connotations marxistes, en tout cas, fortement dirigistes :

- manifester par un terme d'allure modeste le réalisme et le pragmatisme nord-américains et, plus précisément, québécois.

Le mot « aménagement » a, quant à lui, une évidente connotation réformiste ; je l'ai moi-même utilisé, vers 1975, en parlant de « l'aménagement des diglossies » dans le monde créole, au moment où, dans ces zones, un certain nombre de militants culturels prônaient, sans grand réalisme, des révolutions culturelles dirigées essentiellement contre les langues européennes. Toutefois, dans mon esprit, cet aménagement ne pouvait que s'inscrire dans une politique que je définissais par ailleurs. C'est pourquoi il ne me paraît pas raisonnable, comme le souhaiteraient certains, de voir le mot « aménagement linguistique » recouvrir *tout le champ* des actions sur les langues et les situations, de leur définition à leur réalisation, tout simplement parce qu'on a peur d'user de termes comme « politique » ou « planification ». Il y a là une conduite magique qui me paraît incompatible avec une discussion scientifique. Je me bornerai donc à reprendre ici des termes et des définitions que j'ai donnés auparavant ailleurs, en précisant bien qu'ils n'ont rien d'original, que je n'y suis pas particulièrement attaché et que je suis tout prêt à en adopter d'autres, si l'on m'en propose de plus clairs, de plus simples et de plus précis. Il est plus utile et plus important de distinguer les secteurs et les modes d'intervention sur les situations linguistiques que de disputer sur les noms qu'on va leur donner.

Je me bornerai donc à rappeler ici des définitions que j'ai déjà données (R. Chaudenson, 1989 : 100-1). On peut, dans la gestion des situations linguistiques, distinguer commodément trois niveaux :

La **politique** linguistique qui consiste à prendre les décisions majeures, supranationales (comme la reconnaissance de la pluralité des langues dans l'espace francophone) ou nationales.

La **planification** linguistique qui implique la définition précise des modalités et délais de réalisation des objectifs définis par la politique en fonction des réalités et moyens économiques et humains dont on peut effectivement disposer.

L'**aménagement** linguistique qui est la mise en œuvre concrète, nécessairement différenciée et adaptée, des actions définies dans le cadre de la politique et programmées dans celui de la planification. On pourrait même être tenté de distinguer ici, en restreignant encore le sens du terme « aménagement », la gestion des situations de l'aménagement des langues, le sens de ce dernier terme étant alors limité aux actions de « corpus » au sens que H. Kloss donne à ce terme. Il s'agirait alors de toutes les formes d'actions sur les langues elles-mêmes (graphisation, instrumentalisation, standardisation, normalisation, enrichissement lexical, terminologie, etc.), ces actions vi-

sant à rendre les langues concernées plus aptes à remplir les fonctions qui leur appartiennent ou qu'on leur destine.

Je conserverai ici, pour simplifier les choses, le sens large du terme « aménagement » en ne le distinguant pas de la gestion des situations.

Dans le résumé de cette communication proposé aux organisateurs, j'évoquais aussi une démarche qui est souvent commode et que je nomme le principe de Frère Jean des Entommeures (Rabelais, Gargantua, chapitre XXVII). Je rappelle ce texte à ceux et celles qui l'auraient un peu oublié :

« Les ungs mouroient sans parler, les aultres parloient sans mourir. Les ungs mouroient en parlant, les aultres parloient en mourant. »

L'application du principe de la rhétorique de Frère Jean amène à penser que si, en bonne logique, on doit avoir une politique et un aménagement linguistiques, on peut aussi faire de la politique sans aménagement, de l'aménagement sans politique, et même ni politique ni aménagement. La première configuration, qui peut paraître la plus « normale », compte tenu des définitions que j'ai précédemment données, n'est pas, et de loin, la plus courante.

La politique sans aménagement

Ce cas est très fréquent, mais cela tient sans doute à la nature humaine puisque, selon le mot d'un ancien ministre de la France, « les promesses n'engagent que ceux qui les reçoivent ». Dans le domaine qui nous occupe ici, une telle combinaison se rencontre lorsque des Etats ou des institutions multilatérales définissent des politiques (esquissent même parfois des « planifications »), mais ne réalisent pas les actions qui sont rendues nécessaires par la mise en œuvre de cette politique (« aménagement »).

L'exemple le plus évident, compte tenu du lieu où nous sommes réunis, est le « Plan d'aménagement linguistique de la francophonie » décidé, légitimement ou non, à Dakar en mai 1989. Les rédacteurs de ce texte avaient fait preuve d'un solide optimisme quant aux délais accordés à un tel plan, puisque tous les spécialistes s'accordent en général à penser qu'une action d'aménagement linguistique d'envergure demande environ une génération, soit 25 ans et non une simple décennie. Toutefois, une planification des actions a été esquissée dans les *Propositions pour un plan d'aménagement linguistique (espace francophone du Sud)*, publié par l'ACCT en 1993 (pp. 21-23), texte rédigé à la suite de la réunion d'un Comité d'experts à Brazzaville en mars 1992.

L'observation sur la durée de telles actions est importante, car elle explique la très forte réticence de tous les décideurs et hommes politiques. Celui qui met en œuvre une politique dans ce domaine est en effet sûr qu'il subira tous les *désagréments immédiats* et qu'il ne recueillera pas les bénéfices politiques ultérieurs de son action, qui ne se manifesteront que beaucoup plus tard. Convenons qu'il faut pour décider d'agir quand même, dans de pareilles conditions, une force d'âme et une conviction qu'on ne trouve pas souvent réunies !

L'homme politique est donc souvent tenté, dans ce secteur comme dans beaucoup d'autres, par une attitude que nous connaissons bien, hélas ; elle consiste à proposer, *urbi et orbi*, une politique dont on sait parfaitement qu'elle ne sera jamais mise en œuvre. Il bénéficie ainsi de l'effet d'annonce et n'a pas à subir ensuite les désagréments ou les difficultés qu'entraînerait la réalisation des objectifs annoncés.

Que s'est-il concrètement passé depuis l'annonce du plan décennal d'aménagement linguistique de l'espace francophone en mai 1989 ? Pas grand-chose à vrai dire, quoique les opérateurs aient eu pour mission essentielle, pour ne pas dire unique, de mettre en œuvre les décisions politiques des Sommets, sous le contrôle d'un Comité international de suivi, d'ailleurs supprimé depuis et remplacé par un Conseil permanent de la francophonie, lui-même coiffé désormais par une Conférence ministérielle de la francophonie.

Les choses se seraient sans doute passées de la même façon sans ces changements quasi permanents dans la structure et l'organigramme des instances francophones ; néanmoins, ces modifications institutionnelles incessantes ont donné à tout le monde d'excellentes excuses pour expliquer l'absence d'action.

Je disais, en commençant, que certains contestaient désormais sinon les décisions de Dakar, du moins le document « Enjeux et défis » qui les a largement inspirées. On est ici en présence d'une difficulté majeure de la politique francophone. Les dispositions arrêtées par les instances multilatérales suprêmes, c'est-à-dire les Conférences qu'on nomme en général Sommets, sont regardés, tantôt comme des textes intangibles dont on ne saurait s'écarter sans sacrilège, tantôt comme des chiffons de papier dont on peut ne pas tenir le moindre compte. Pour ce qui est du Troisième Sommet, c'est plutôt vers cette seconde interprétation qu'on s'est orienté et la notion même de politique et d'aménagement linguistiques tient de moins en moins de place dans les documents officiels au point qu'on se demande si la dénomination du Comité de programme « Culture et aménagement linguistique » a encore une raison d'être.

Non seulement, à mi-parcours de la période décennale définie par le plan d'aménagement linguistique de 1989 (cinq ans et demi se sont déjà écoulés), il ne s'est à peu près rien produit de concret résultant effectivement de la décision de Dakar, mais on a même, si l'on peut dire, régressé ; en effet, les nouveaux réseaux de l'AUPELF-UREF, « Sociolinguistique et dynamique des langues » et « Culture, langues et développement », reprennent, *avec des moyens bien plus limités*, les thématiques déjà traitées dans le programme LAFDEF, les appels d'offres du CIRELFA et les programmes dits « réguliers » de l'ACCT précédemment évoqués. Les réductions budgétaires qui affectent ce secteur sont, selon les modes et les bases de calcul, de 3 à 5, ce qui est, à mon sens, le plus sûr indice de l'importance que les décideurs accordent désormais à ce domaine. On est mieux éclairé sur la réalité des choix politiques par la brutalité des chiffres que par l'exaltation des discours.

Dans de telles conditions, prétendre engager de nouvelles recherches théoriques comme on semble vouloir le faire, tout en leur affectant des moyens dérisoires, me paraît procéder d'une simple entreprise de diversion. Tout cela n'est sans doute pas inutile mais, à titre personnel, je n'hésiterai pas à dire qu'**on sait désormais tout ce qu'on doit savoir sur les problématiques**. Ce qui manque le plus, au plan national et multilatéral, est **une volonté concrète** de mettre en œuvre la politique linguistique qui

a été arrêtée à Dakar (1989) et confirmée à Chaillot (1991) ou, si l'on conteste la légitimité de ces décisions, de donner un contenu **effectif** au discours permanent sur la diversité linguistique de l'espace francophone. J'ajouterai que, contrairement à ce qu'on pourrait croire, cette attitude ne concerne pas seulement les langues autres que le français, mais qu'elle se retrouve tout aussi bien dans la politique de diffusion de la langue française elle-même. On pourrait dire de ces problèmes de langues dans l'espace francophone ce que Voltaire disait des poèmes de Le Franc de Pompignan : « Sacrés ils sont, car personne n'y touche ».

L'aménagement sans politique

Un tel cas est aussi rare que le précédent est fréquent ; il relève, en général mais non exclusivement, de l'initiative privée. Des individus et des groupes se lancent ainsi, ici ou là, dans des actions d'aménagement qui concernent le « corpus » (c'est-à-dire les langues elles-mêmes) ; non seulement elles ne s'inscrivent pas dans une politique (ce qui est bien naturel puisqu'il s'agit d'entreprises privées), mais souvent ces actions ne prennent pas réellement place dans un projet plus global impliquant une réflexion un peu prolongée sur l'amont comme l'aval de l'initiative en cause. Le caractère individuel d'une action n'est pas fondamentalement antagonique de la notion même de politique, si l'action en cause s'inscrit dans une perspective **globale** de réflexion sur la situation où l'on entend intervenir.

Un autre cas où l'on peut observer des actes d'aménagement sans politique est celui où de telles actions sont de simples concessions, sans grande portée, à une pression politique ou sociale en faveur du changement d'une situation linguistique. J'emprunterai ici l'essentiel de mes exemples au domaine créole, mais on peut naturellement en trouver ailleurs.

L'initiative privée

Les cas d'aménagements d'initiative privée y sont nombreux, bien plus que dans les situations africaines me semble-t-il. Ils émanent d'individus ou de groupes et portent naturellement sur le corpus, les aménagements de statut relevant, par définition même, de l'initiative publique.

Les exemples les plus courants se trouvent dans le domaine de la graphisation des créoles (propositions de codes graphiques) et dans celui de la lexicographie. La mise au point de codes graphiques est une question intéressante, car elle fait très clairement apparaître le lien nécessaire entre politique et aménagement linguistiques. La plupart de ceux qui entreprennent de pourvoir une langue créole d'une orthographe le font dans une perspective purement technique ; dans les meilleurs des cas, ils s'attaquent à cette tâche avec une certaine formation linguistique et des principes qu'ils veulent rigoureux. Obsédés qu'ils sont par la question du « Comment écrire cette langue ? » et animés par un militantisme culturel sincère, ces « aménageurs » ne se posent pas la question, pourtant première et fondamentale, « Pourquoi écrire cette langue ? ». J'ai naguère traité largement de cette question (R. Chaudenson, *Etudes créoles*, 1987, n° 2) et je n'y reviens pas. Cette question du « Pourquoi ? » se situe évidemment au plan de la *politique* tandis que celle du « Comment ? » est du niveau de l'*aménagement*.

Un grand nombre de choix techniques, qui passionnent ces aménageurs et les mettent en conflit permanent les uns avec les autres, apparaissent comme secondaires, voire résolus, une fois qu'on a répondu à la question essentielle (« Pourquoi ? »). En fait, le choix d'un code graphique dépend de nombreux facteurs (techniques certes, mais d'abord politiques, économiques, psychologiques, etc.) et une telle action a toutes chances d'avorter ou de conduire à des résultats catastrophiques si elle ne s'insère pas dans une visée politique globale. Dans les cas qui nous occupent, les conséquences sont très limitées car le caractère purement individuel de la plupart de ces tentatives en limite la portée.

L'aménagement « alibi »

L'aménagement sans politique, quand il est d'initiative officielle ou publique, est, en général, une concession sans portée réelle, une diversion ou un alibi. Le but est de donner réponse, par des mesures sans portée ou conséquence notables, à des revendications d'ordres divers. Dans les DOM créolophones où la question de la place des créoles à l'école revient périodiquement sur le tapis, on a un moment prétendu mettre un terme au débat par l'usage d'un texte ministériel français de 1982 sur les langues et cultures régionales. Cette circulaire permet, en effet, d'introduire l'étude des langues et cultures créoles dans l'enseignement secondaire sur la double base du caractère optionnel et facultatif de ces enseignements et du volontariat des professeurs chargés de ces cours. Cette mesure a semblé satisfaire certaines revendications et des enseignants se sont portés volontaires. En fait, lorsqu'une telle mesure n'est pas précédée et/ou accompagnée d'actions visant d'abord à l'instrumentalisation indispensable des langues en cause (aucun créole des DOM ne possède de système orthographique « officiel »), ensuite à la formation des maîtres et à la création de matériaux pédagogiques, elle relève de la pure démagogie ; elle ne rencontre une adhésion que de la part de militants qui espèrent, à cette occasion, exercer leur prosélytisme ou diffuser un système graphique dont ils revendiquent la géniale paternité. Tout cela n'a rien à voir avec une politique ou un aménagement concertés et pour tous ceux qui veulent surtout que rien ne change, l'échec de telles entreprises ne peut être qu'une satisfaction et un renforcement objectif de leurs positions (cf. R. Chaudenson « Vers une politique linguistique et culturelle dans les DOM français » in *Etudes Créoles*, 1984, pp. 126-148).

Ni politique ni aménagement

Ce cas de figure n'est pas forcément le plus défavorable. Le choix de la non-intervention dans les situations linguistiques (« Laissez les langues tranquilles » selon une formule bien connue de R. A. Hall Jr. : *Leave your language alone !*) peut toutefois correspondre à des raisonnements différents selon les contextes et les hommes politiques. Il peut s'agir, dans les plus mauvais des cas, d'une totale absence de conscience de l'importance et même de l'existence de ces problèmes ; toutefois, ailleurs, on peut être en présence d'un choix parfaitement volontaire.

Il n'y a pas grand-chose à dire du premier cas, sinon qu'il est assez répandu, surtout dans les Etats du Sud où pourtant la gestion des plurilinguismes paraît une condition du développement, certes insuffisante mais absolument nécessaire. Beaucoup de

décideurs, soit dans les organismes nationaux, soit dans les instances multilatérales, sont sur ce point indifférents ou hostiles, par ignorance, aveuglement ou calcul. Leur position de principe est simple : ne rien faire en pensant que les choses dureront au moins autant qu'eux-mêmes.

Toutefois, la non-intervention peut-être une stratégie méditée ; un exemple de ce type de décision a été longtemps donné à Maurice par le « Père de l'indépendance » de l'île, qui a été aussi le premier président de la République mauricienne, Sir S. Ramgoolam. Il affirmait volontiers que, dans son pays, on pouvait parler de n'importe quoi et agir dans tous les domaines, à condition qu'on ne s'occupe « ni des langues ni des religions ».

Je ne reprendrai pas ici des analyses de la situation mauricienne ou de la politique qui consiste à prétendre ne pas en avoir ; c'est ce que D. de Robillard nomme avec à propos, en reprenant une formule de L.-J. Calvet, « l'aménagement linguistique par défaut » (cf. De Robillard, *passim* ; D. Baggioni et D. de Robillard, 1991). Ce qui importe ici c'est le pragmatisme mauricien dont les manifestations sont multiples : cet Etat n'a ni langue officielle ni langue nationale ; il possède un système éducatif en anglais, mais on permet aux maîtres des premières classes du primaire d'user des langues qui leur paraissent les plus propres à assurer la réussite de leurs élèves ; Etat francophone, il est l'un des rares à ne pas avoir le français comme médium éducatif et à enseigner cette langue comme langue étrangère ; pourtant, on doit constater que c'est sans doute l'un des rares Etats de la francophonie où le français a progressé de façon notable. Etat à population majoritairement indo-mauricienne et dirigé depuis un quart de siècle par des hommes politiques de cette origine, on n'y a pas constaté de volonté réelle et forte d'imposer les langues « ancestrales », qui sont entourées d'un grand respect, mais manifestement moribondes (mis à part le « bojpouri » qui en est une forme créolisée). Même la « triglossie » anglais - français - créole est gérée de façon à la fois détendue et efficace. Lors du VII^e Colloque international des études créoles tenu à Maurice en 1992, on a pu entendre le président de la République, dans son discours inaugural, utiliser tour à tour le français et le créole ; plusieurs ministres, dans diverses circonstances, n'ont pas hésité à utiliser le mauricien dans des situations publiques. En l'absence d'une politique explicite et sans que soient prises des mesures significatives d'aménagement, on est néanmoins en présence d'une gestion pragmatique de la situation linguistique qui se fonde d'abord sur les réalités et dont les résultats sont globalement positifs.

Cette position du « ni...ni » conduit à souligner un point important : dans beaucoup de cas, on peut penser qu'une bonne politique linguistique est celle qui anticipe sur l'évolution spontanée, la favorise et l'accélère. J'ai dû écrire quelque part que « l'aménagement linguistique était une accélération de la dynamique interne des situations où on le pratique ». C'est naturellement ce qui rend indispensable, dans la définition de toute politique, une connaissance très précise à la fois de l'état des lieux éventuels d'intervention, mais aussi une étude soigneuse des dynamiques sociolinguistiques. Il faut bien que les linguistes servent à quelque chose.

Pour conclure cette partie sur un exemple, je trouve que la politique de diffusion du français dans l'espace francophone est, en fait, un bon exemple de « ni...ni ». Toute cette pseudo-politique s'apparente à celle de l'autruche et consiste, d'abord et surtout, dans un refus absolu et acharné d'examiner en face la situation globale. On

constate, par exemple, la faillite des systèmes éducatifs, mais ce constat demeure, en quelque sorte, purement technique ; on ne se demande pas quelles en sont les conséquences sur la diffusion de la langue française dont l'école possède le quasi-monopole. On évite absolument d'évaluer les compétences en français des élèves et moins encore celles des populations des Etats francophones où le français est pourtant langue officielle. Lorsqu'on engage des travaux dans ce domaine, on s'arrange, comme dans la longue et coûteuse enquête récemment faite par la CONFEMEN, pour évaluer tout autre chose que la compétence linguistique des élèves. On pense ici au fameux roman de Chester Himes, *L'aveugle au pistolet*, et l'on ne peut que manifester les plus grandes inquiétudes sur les résultats de semblables démarches.

Politique et aménagement linguistiques

Les cas où se trouve réalisé le schéma complet (conception d'une politique explicite, définition d'une planification précise, mise en œuvre effective de l'aménagement) ne sont pas courants et, quelques cas historiques, heureusement rares, donnent à penser qu'il aurait été bien préférable de se trouver dans l'une ou l'autre des catégories précédemment décrites : je pense ici au Kampuchéa démocratique de Pol Pot qui est sans doute le pire exemple qu'on puisse imaginer.

Le Québec est un bel exemple, depuis plus d'un quart de siècle, de la conduite d'une politique d'aménagement linguistique ; la loi 101, qui date de 1977, est elle-même le résultat d'un long processus antérieur de lutte, de recherche et de réflexion. Ce cas présente l'avantage de montrer la nécessité absolue de la **durée** dans toute entreprise d'aménagement linguistique. Il y a pour les chercheurs et les techniciens qui seraient éventuellement consultés par des autorités politiques en semblable matière (on peut bien rêver après tout !), un *impérieux devoir de résistance*. En la matière, dans les rares cas où les décideurs sortent de leur état d'indifférence méfiante, ils ne savent pas bien ce qu'ils veulent, mais ils le veulent toujours tout de suite. Nombre d'échecs dans des politiques linguistiques s'expliquent par la faiblesse des chercheurs et des techniciens devant les exigences déraisonnables des décideurs, tant sur la question des moyens et des délais que sur celle des choix eux-mêmes.

Le Québec offre sans doute l'exemple le meilleur d'une politique d'ensemble, conduite de façon courageuse, constante et raisonnée, même si l'on peut exprimer des réserves sur les résultats obtenus et des inquiétudes pour l'avenir. Un exemple : la « francisation » des entreprises a été un élément central de la politique linguistique ; les études en tout genre conduites dans le domaine économique avaient montré que l'anglais dominait largement le français comme langue de l'industrie et du commerce et qu'il y avait là un enjeu social majeur. Or, les promoteurs du français ont vite dû céder sur certains points essentiels pour empêcher les principales firmes industrielles québécoises d'aller s'installer en Ontario. Devant cette menace qui avait commencé à se réaliser, on a exempté de l'obligatoire francisation les sièges sociaux et les centres de recherche des entreprises. Pour dire les choses simplement et même crûment, dans les industries du Québec, on a permis de faire de la recherche et de prendre les décisions majeures en anglais, mais on a obligé à serrer les boulons et à balayer les couloirs en français. Encore faudrait-il en outre voir de près la réalité concrète de cette francisation industrielle et, en particulier, le degré de fiabilité des certificats de francisation, comme les modalités concrètes de leur délivrance.

En fait, les problèmes juridiques sont nombreux et complexes. Ils se posent aussi bien à propos de la Loi 101, qui fait l'objet de contestations légales de plus en plus nombreuses que sur celui de la place du Québec dans le Canada et dans l'ensemble américain. Sur un plan très général, on peut, par exemple, se demander, au titre même de la Déclaration des droits de l'homme, si l'on peut légitimement imposer aux enfants d'immigrants une scolarisation obligatoire en français (Cette disposition légale n'a sans doute pas été sans conséquences dans le récent référendum québécois). La coexistence et l'harmonisation de deux juridictions, l'une fédérale et bilingue, l'autre provinciale et quasi monolingue, posent aussi nombre de questions qu'on peut illustrer par l'anecdote des phoques de lacs. On a en effet trouvé au Canada des phoques dans des lacs d'eau douce, alors que cette espèce est considérée comme marine. Comme les lacs dépendent de la législation provinciale, alors que la mer relève des autorités fédérales, à quelle autorité sont donc soumis les phoques des lacs ? La politique québécoise en matière de langue ne peut susciter qu'une amicale sympathie, mais on ne peut s'empêcher d'avoir quelques appréhensions sur l'avenir du français en Amérique du Nord et la mise en place de l'Aléna ne peut que renforcer les craintes. L'impact éventuel de cet accord au sein duquel l'anglais va faire fonction de « lingua franca de fait » a été l'objet d'un article récent de la part de Normand Labrie (1995). Si la présence du français est garantie, comme celle de l'espagnol, en tant que langue des accords et si l'on peut penser que leur présence sera sans doute assurée comme « langue officielle ou de travail », pour le reste, c'est-à-dire pour l'essentiel, on ne peut que se montrer inquiet comme N. Labrie qui conclut :

« La suprématie de l'économique sur le politique dans la conception même de l'Aléna et de ses dimensions institutionnelles, où le politique est occulté, bien que présent de façon implicite, est susceptible de surcroît de favoriser l'instauration des règles du marché dans le domaine linguistique. » (1995 : 92)

Conclusion

Ce tour d'horizon permet de conclure que la politique, la planification et l'aménagement linguistiques constituent des concepts clairs et opératoires et que leur conception comme leurs mises en œuvre ne posent pas de problèmes majeurs, à trois conditions :

1. que l'on possède une bonne connaissance des situations en cause comme des dynamiques sociales et linguistiques (je signale à cet égard la belle thèse faite sur le Mali dans une telle perspective par Cécile Canut-Hobe et soutenue à Paris III en décembre 1995) ;

2. que l'on trouve chez les décideurs une conviction réelle et une volonté sincère qui ne peuvent se fonder que sur la conscience de l'importance de ces aspects pour toute entreprise de développement ;

3. que l'on ait les moyens de ses ambitions ou que l'on adapte ses ambitions à ses moyens dans une planification réaliste.

Toutefois ce type d'action est, *a priori*, peu enthousiasmant pour les hommes politiques. Il est significatif de constater que les seuls régimes qui, au fond, ont conçu et réellement appliqué jusqu'à leur terme des politiques linguistiques ont été des régimes

autoritaires ; Sékou Touré en Guinée et F-A. René aux Seychelles illustrent cet aspect, comme Mustapha Kémal ou Pol Pot ailleurs, même si je n'entends pas, par cette observation, mettre tous ces hommes politiques dans la même catégorie. S'engager dans une politique de ce type implique qu'on impose un modèle dont on sait qu'il va rencontrer une forte opposition et donc qu'on se montre relativement indifférent aux réactions qu'il suscite, compte tenu de l'intérêt et de l'importance qu'on lui a reconnus. Les dirigeants soumis aux aléas de la démocratie sont, en général, peu soucieux de prendre ce genre de risque, même s'ils sont convaincus qu'à long terme, les réformes envisagées seraient indispensables.

Au plan politique, quand on a l'occasion, rarement il est vrai, d'exposer à des décideurs la problématique du rapport entre langues et développement (puisqu'il s'agit ici surtout du Sud), on rencontre souvent une indifférence polie, parfois une approbation de principe, mais jamais une volonté d'aller très au-delà. Les documents officiels, dont les plus significatifs sont les accords dits de Lomé entre la Communauté européenne et les Etats ACP (Afrique, Caraïbes, Pacifique), en sont même arrivés à créer, il y a déjà une bonne dizaine d'années, un volet « culturel » où les langues devaient trouver leur place. Dans les faits, on est, la plupart du temps, en présence du premier cas (politique sans aménagement), les rares actions financées à ce titre étant de l'espèce des éléphants blancs, comme le CICIBA de Libreville où se sont engouffrés, en pure perte semble-t-il, une bonne partie de ces fonds européens.

Une fois qu'on a affirmé haut et fort l'importance des problèmes culturels et linguistiques, on passe à autre chose : la politique multilatérale francophone illustre tout à fait cette démarche : on proclame sans cesse et de la façon la plus éloquente et la plus solennelle, la nécessaire coexistence des langues et des cultures dans l'espace francophone, la fructueuse « complémentarité » du français et des « langues partenaires », la nécessité impérieuse et urgente de diffuser la langue française, « ciment de la francophonie » (j'use volontairement ici de la langue de bois francophone), mais on distingue mal les actions concrètes où prendraient forme, consistance et réalité de telles formules, pourtant constantes dans le discours officiel.

Ces considérations n'incitent guère à l'optimisme quant à la réalité et à l'avenir des politiques linguistiques : en créant, avec quelques collègues, le programme et le réseau « Langues africaines, français et développement dans l'espace francophone » vers 1988, je pensais, un peu naïvement, que nous avions peut-être le tort, nous autres linguistes, de jouer trop volontiers et trop souvent à domicile et qu'il fallait porter le débat sur le terrain des décideurs en leur montrant que les objectifs qu'ils se donnaient eux-mêmes impliquaient une forte prise en compte et une gestion optimale des situations linguistiques des Etats en développement. Nous avons beaucoup travaillé, conçu, conduit et soutenu de nombreux projets, publié une vingtaine d'ouvrages dans la collection « langues et développement », développé une problématique et tracé les cadres de la réalisation des politiques qui pourraient être mises en œuvre.

Force est de reconnaître, non sans amertume, que, du côté des décideurs, à quelques rares exceptions près, nous n'avons rencontré que l'indifférence et parfois même l'hostilité. L'indifférence quand, pour nous avoir assez écoutés ou lus, ils comprenaient que les voies que nous proposons étaient porteuses d'un avenir, mais trop lointain pour qu'ils puissent en retirer eux-mêmes les fruits, alors qu'ils en auraient, à coup sûr, toutes les difficultés immédiates. L'hostilité, quand nos analyses nous for-

çaient à révéler que, sous les discours francophonissimes et humanitaires, se cachait des ambitions personnelles féroces auprès desquelles l'intérêt des peuples ou des États en cause n'avait rigoureusement aucun poids.

La politique linguistique, quand elle veut s'affirmer comme telle, fait meilleur ménage avec les dictatures qu'avec les systèmes démocratiques. Toutefois, telle que je la conçois, elle pourrait s'accommoder de la démocratie puisque, s'inspirant d'abord de la gestion spontanée des situations, elle vise à accélérer leur dynamique, tout en leur donnant éventuellement certains inflexions favorables au développement économique et humain.

Références

- ACCT. (1993). *Propositions pour un plan d'aménagement linguistique* (Espace francophone du Sud). Paris : ACCT.
- BAGGIONI, Daniel et DE ROBILLARD, Didier (1990). *Ile Maurice. Une francophonie paradoxale*. Paris : L'Harmattan.
- BOLLÉE, Annegret (1993). « Language policy in the Seychelles and its consequences », dans E.M. Schnepel et L.F. Prudent (éd.) « Creole Movements in the Francophone Orbit » *International Journal of the Sociology of Language*, n° 102. Mouton de Gruyter, pp. 85-99.
- CALVET, Louis-Jean (1987). *La guerre des langues et les politiques linguistiques*. Paris, Payot
- CANUT-HOBE, Cécile (1995). « Dynamique et imaginaire linguistiques dans les sociétés à tradition orale. Le cas du Mali », thèse de doctorat soutenue à Paris V (Direction : A.-M. Houdebine), décembre 1995, 2 volumes, 815 pages
- CHAUDENSON, Robert (1979). « Le français dans les îles de l'océan Indien (Mascareignes et Seychelles) » dans A. Valdman (éd.) *Le français hors de France* Paris : Champion, pp 543-617
- CHAUDENSON, Robert et VERNET Pierre (1983). *L'école en créole* Paris ACCT
- CHAUDENSON, Robert (1987). « Pour un aménagement linguistique intégré le cas des créoles français » dans *Etudes créoles*, 1987, n° 2, pp 143-158.
- CHAUDENSON, Robert (1988). « Le Dictionnaire du créole mauricien . où l'on reparle (mais pour la dernière fois !) de la genèse des créoles réunionnais et mauricien » dans *Etudes créoles*, 1987, n° 2, pp. 73-127
- CHAUDENSON, Robert, DE ROBILLARD Didier *et al.* (1989). *Langues, économie et développement*, 2 volumes, Paris. Didier Erudition
- CHAUDENSON, Robert (1989). « A propos de deux dictionnaires du créole mauricien éléments de "lexicographologie" créole », dans R. Ludwig (éd.) *Les créoles français entre l'écrit et l'oral*. Tubingen : Gunther Narr.
- CHAUDENSON, Robert (1989). *1989 Vers une révolution francophone ?* Paris : L'Harmattan

CHAUDENSON, Robert *et al.* (1991). *La francophonie : représentations, réalités et perspectives*, Paris, Didier Erudition.

CHAUDENSON, Robert *et al.* (1993). *L'école du Sud*, Paris, Didier Erudition.

CHAUDENSON, Robert *et al.* (1995). *Vers un outil d'évaluation des compétences linguistiques en français dans l'espace francophone*, Paris, Didier Erudition.

HALL, Robert A. Jr. (1950). *Leave your language alone !*, Itaca, New York.

LABRIE, Normand (1995). « Vers une analyse d'impact de l'Aléna dans le domaine linguistique. Contexte sociolinguistique, idéologie et politiques linguistiques en Amérique du Nord » dans *Grenz Gänge. Beiträge zu einer modernen Romanistik*. 3. 2. Jahrgang 1995. Leipziger Universitätsverlag, pp. 80-92.

MARTINET, André (1995). Compte rendu du livre de N. Gueunier. *Le français du Liban ; cent portraits linguistiques*, dans *La linguistique*, vol. 31, fasc. 1, pp. 144-145.